VENDREDI 9 (21) FEVRIER 1873. 49me ANNÉE (6me SÉRIE) N° 38.

JOURNAL DE St-PÉTERSBOURG

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.

ADMINISTRATION. — REDACTION.

Tout ce qui concerne l'administration ou la rédaction du journal doit être adressé au bureau de la rédaction, Maximilianovsky (ancien Gloukhoï) péréoulok, maison Dusaux, n° 15.

Toute communication destinée à l'insertion doit être signée et accompagnée de l'adresse de l'expéditeur. — Les lettres non affranchies sont refusées.

Nos abonnés de l'intérieur sont priés d'accompagner toujours les lettres qu'ils adressent à notre administration de la dernière bande d'envoi du journal.

PRIX DES ANNONCES A ST-PETERSBOURG

ANGLAISES ET AFFICHES . . . . . 10 cop. la ligne.
RÉCLAMES . . . . . 25 —
FAITS DIVERS. . . . . 75 —

S'adresser à St-Pétersbourg, au bureau spécial du Journal, *lib. de la Cour Impériale*, pont de Police, m. de l'église hollandaise, et à l'*Administration* du Journal, Maximilianovsky (ancien Gloukhoï) péréoulok, 15; à **Moscou**, chez GAUTIER, libraire, Pont des Maréchaux; H. LANGEWITZ, bureau d'annonces à **Riga**; H. LAECHELIN, ci-devant N. KYMMEL, libraire à **Kiew**; R. ULMANN et Ce, bureau de commissions à **Ekatérinoslaw**; K. F. BOUDKIEWICZ, libraire à Jitomir, et G. BAERENSTAMM, libraire à **Tiflis**; à **Paris**, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ RUSSE, Chaussée-d'Antin, 23; à **Londres**, chez DELIZY, DAVIES et Ce, 1, Cecil street, Strand, W.C.; à **Berlin**, RUD. MOSSE, Grosse Friedrichsstr., n° 63; à **Hambourg**, chez HAASENSTEIN et VOGLER.

PRIX D'ABONNEMENT A ST-PETERSBOURG.

		Un mois.	Trois mois	Six mois.	Un an.
Russie	SAINT-PÉTERSBOURG.	2 r. »	5 r. 50	10 r. »	18 r.
	INTÉRIEUR	2 50	6 75	12 25	22
Etats de l'Union postale Allemande		2 50	7 »	12 »	22
Belgique, Suisse, Hollande et Italie		2 75	8 »	13 »	24
France, Danemark, Angleterre et Roumanie.		3 »	8 50	14 »	27
Suède, Espagne, Portugal, Grèce et Egypte.		3 25	9 25	16 »	30
Etats-Unis d'Amérique.		3 75	10 50	19 »	36

PRIX DU NUMERO: en ville **10** cop.; d'une demi-feuille **6** cop.
— à l'intérieur **12** cop.; d'une demi-feuille **7** cop.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Les abonnements d'UN AN ne peuvent être pris que du 1er JANVIER.
Les abonnements datent du 1er DU MOIS; leur durée ne doit jamais dépasser LE 31 DÉCEMBRE.

Abonnements pour St-Pétersbourg: au bureau spécial, lib. de la *Cour impériale*, au pont de Police et à l'*administration* du journal, Maximilianovsky (ancien Gloukhoï) péréoulok, 15.

Abonnements pour l'Intérieur: adresser les lettres BЪ Правленіе газеты **Journal de St-Pétersbourg**, Максимиліановскій переулокъ, n° 15 et à Moscou, chez *Gautier*, Pont des Maréchaux. Joindre à la demande d'abonnement la dernière bande d'envoi du journal. Prière de faire les appoints de prix d'abonnement soit en argent, soit en timbres poste de 5 *cop. et au dessous.*

Abonnements pour l'étranger: adresser les lettres à l'administration du journal, Maximilianovsky péréoulok, 15. Joindre le prix de l'abonnement soit en argent, soit en un mandat sur une Banque de St-Pétersbourg.

PARTIE OFFICIELLE.

SAINT-PÉTERSBOURG, 8 février.

Nouvelles de la Cour.

Jeudi 8 février, le général de cavalerie baron de Langenau, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, a eu l'honneur d'être reçu en audience par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice.

Ce même jour ont eu également l'honneur d'être présentés à S. M. l'Empereur: le comte de Lynar, attaché à l'ambassade d'Allemagne; M. Percy Ffrench, 1er secrétaire, M. Heneage, 2e secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, et M. Henri Loftus, attaché à cette ambassade; le marquis Caracciolo de Torella, attaché à la légation d'Italie; M. Mayr, conseiller, et le baron de Gudenus, secrétaire de la légation d'Autriche-Hongrie; ainsi que M. le comte de Chauveau et M. Curtin, citoyen des Etats-Unis d'Amérique.

CHANCELLERIE PARTICULIÈRE DE S. M. L'EMPEREUR POUR LES AFFAIRES DU ROYAUME DE POLOGNE. *Promotion* en récompense de services distingués, au rang de conseiller privé et *admission à la retraite* sur demande, le conseiller d'Etat actuel *Volkow*, employé supérieur de cette chancellerie.

Réadmission au service en disponibilité à ladite chancellerie, le conseiller privé en retraite *Jélékhovsky*. (*Ord. du j. imp. du 30 janvier.*)

TÉLÉGRAPHES. Le département des télégraphes invite les personnes qui donnent à expédier des dépêches pour *Ousmann* (gouvernement de Tambow) et pour *Oumann* (gouvernement de Kiew), à indiquer le gouvernement sur l'adresse, afin d'éviter les erreurs que la ressemblance du nom de ces deux villes peut occasionner dans la transmission de leurs dépêches. (*Messager officiel.*)

PARTIE NON OFFICIELLE.

La *Gazette* (officielle) *de Saratow* annonce que S. A. I. Mgr le prince Eugène Maximilianovitch Romanovsky, duc de Leuchtenberg, accompagné de M. le colonel Mayer, est arrivé à Saratow le 31 janvier. Son Altesse Impériale est repartie le lendemain pour Taschkent.

— La *Gazette* (russe) *de l'Académie* croit que le comité central de la Société de secours aux militaires blessés et malades a l'intention de prendre part au service médical des troupes du Turkestan et qu'elle envoie dans ce but dans nos provinces de l'Asie centrale deux médecins et plusieurs aides chirurgiens munis d'une quantité suffisante de médicaments et d'appareils pour les blessés. Les frais de cette expédition monteraient à 17,000 r.

— Une dépêche de l'*Agence télégraphique internationale* annonce que la ville de Varsovie a célébré hier, 7 février, le jubilé quatre fois séculaire de la naissance de Copernic et que cette solennité a eu lieu au milieu d'une immense concours de public.

Voici le programme (publié par le *Journal* (russe) *de Varsovie*, et d'après lequel cet anniversaire devait être célébré: 1° A 10 heures du matin les syndics se rendent, avec les organisateurs de la fête, de l'hôtel de ville à l'église catholique du Saint-Esprit, pour y assister à un service funèbre pour le repos de l'âme du grand astronome. 2° Après le service religieux, les députations des métiers sortent de l'église et se rangent en double haie jusqu'au monument de Copernic. Le clergé catholique, sortant en procession de l'église, se dirige vers le monument pour l'asperger d'eau bénite. 3° Après cette cérémonie, une députation des bourgeois de Varsovie organisateurs de la fête couronnent de lauriers la statue de Copernic. 4° Un orchestre exécute un hymne composé pour cette occasion par M. Kourpinsky. 5° Les députations des métiers reviennent en cortége à l'hôtel de ville et se réunissent dans la salle d'Alexandre. 6° Dans cette même salle, au pied du portrait de S. M. l'Empereur, seront prononcés du haut d'une estrade les discours suivants: *a.* Biographie de Copernic, suivi d'un court aperçu de son système astronomique et *b.* Influence de l'astronomie sur les sciences et la civilisation en général. 7° La séance se termine par l'hymne national russe.

Le soir, le monument de Copernic devait être illuminé.

Les organisateurs de la fête ont été autorisés à ouvrir une souscription pour fonder à l'université de Varsovie une bourse portant le nom de Nicolas Copernic.

— Nous résumons, d'après une correspondance de la *Gazette russe* (de Moscou), la curieuse histoire que voici:

« Pendant leur séjour à St-Pétersbourg, deux paysans du voloste Vartamonow (gouvernement de Kostroma, district de Galitch) nommés Bykow et Babouschkine, avaient acheté en commun, au comptoir Junker, un billet de la XVIIIe loterie du comité des salles d'asile de Moscou et s'étaient partagé ce billet en le déchirant dans le sens de la longueur, de sorte que le numéro se trouvait sur une seule des moitiés, laquelle resta entre les mains de Bykow. Babouschkine égara bientôt la sienne, et les deux paysans, après plusieurs informations sur l'époque du tirage, finirent par ne plus penser à leur billet. L'automne passé Bykow, se trouvant de nouveau à St-Pétersbourg, apprit tout à coup que le billet dont il gardait le numéro avait gagné le gros lot, c'est-à-dire une somme de 10,000 r. Il alla aux renseignements, mais dès ses premières démarches il acquit la conviction que dans les loteries de ce genre à St-Pétersbourg les lots gagnés ne sont remis que sur présentation du billet intact, et qu'en outre les lots non réclamés dans les six mois après le tirage restent au profit de l'administration des asiles. Bykow se consulta avec le co-propriétaire du billet gagnant, et s'adressa à l'administration des asiles de Moscou. Le 3 février eut lieu à ce sujet une réunion extraordinaire des membres du comité et des directeurs des asiles de Moscou, qui décida de payer le lot aux deux paysans, et leur remit séance tenante la somme de 10,000 r., en titres du second emprunt intérieur, au cours du jour. Les deux paysans firent immédiatement don de 200 roubles aux salles d'asile. »

— On écrit de St-Pétersbourg à la *Gazette russe* (de Moscou) que la question des spectacles dramatiques pendant la saison du grand carême revient sur le tapis. Le correspondant va même jusqu'à exprimer l'espoir que les spectacles seront autorisés à partir de cette année. Nous reproduisons cette nouvelle sous toutes réserves et à titre de simple information, car le bruit auquel elle se rapporte circule régulièrement, depuis quelques années, à la veille du carême.

— Il y a deux mois (n° du 9 décembre 1872) que nous avons publié le dernier tableau relatif aux recettes de nos voies ferrées. C'est aujourd'hui seulement que nous recevons un nouveau tableau, celui se rapportant au mois d'octobre 1872 et en même temps aux dix premiers mois de l'exercice:

Dans le courant du mois d'octobre il a été transporté sur nos voies ferrées 1,674,401 voyageurs contre 1,606,123 pendant le même mois en 1871, — et 98,561,216 pouds de marchandises contre 76,118,830 pour le mois correspondant de l'année précédente.

Les recettes brutes se sont élevées à un total de 10,299,947 r.; celles d'octobre 1871 avaient été de 8,416,350 r.

Le trafic accuse une augmentation, comparativement au même mois de l'exercice précédent, pour les 25 lignes que voici: Varsovie-Vienne (9 1/5 0/0), Nicolas (19 1/3 0/0), Moscou-Nijni (3 1/4) Port-Baltique (44 1/3 0/0), Riga-Dunabourg (36 3/5 0/0), Volga-Don (19 4/5 0/0), Moscou-Riazan (38 0/0), Moscou-Yaroslaw (7 0/0), Varsovie-Bromberg (33 1/3 0/0), Odessa (28 1/5 0/0), Dunabourg-Vitebsk (52 1/2 0/0), Riazan-Kozlow (40 0/0), Varsovie-Térespol (3 2/3 0/0), Moscou-Koursk (11 1/6 0/0), Riajsk-Morschansk (45 1/3 0/0), Kozlow-Voronége (25 1/2 0/0), Orel-Griazy (6 0/0), Schouïa-Ivanovo (4/5 0/0), Orel-Vitebsk (9 2/5 0/0), Koursk-Kiew (16 0/0), Mitau (1/3 0/0), Tambow-Kozlow (11 1/3 0/0), Azow (2 2/5 0/0), Kiew-Brest (27 1/4 0/0), Novgorod (21 0/0). Il y a eu diminution sur les sept lignes que voici: Tsarskoé-Sélo (15 3/4 0/0), Pétersbourg-Varsovie (6 0/0), Péterhof (8 4/5 0/0), Lodzi (7 1/8 0/0), Novotorjok (2/3 0/0), Livny (1/5 0/0) et Rybinsk-Bologoë (9 0/0). Pour dix lignes il n'y a pas de comparaison, l'exploitation n'ayant pas été ouverte au mois d'octobre 1871.

Voici maintenant le relevé du mouvement sur toutes les lignes pendant le mois d'octobre 1872:

	Voyageurs.	Marchandises.
Tsarskoé-Sélo	45,811	28,937
Varsovie-Vienne	99,986	5,033,803
Nicolas	133,845	9,168,043
St-Pétersbourg-Varsovie	112,363	5,141,956
Moscou-Nijni-Novgorod	81,640	5,145,543
Péterhof	45,516	142,115
Port-Baltique	24,450	733,486
Riga-Dunabourg	31,295	2,553,552
Don-Volga	1,837	2,002,288
Moscou-Riazan	88,207	6,615,396
Moscou-Yaroslawl	71,157	2,400,004
Varsovie-Bromberg	27,128	1,276,330
Voronége-Rostow	52,463	2,183,911
Odessa	101,685	7,233,533
Lodzi	9,750	603,195
Dunabourg-Vitebsk	25,322	2,071,111
Riazan-Kozlow	32,563	5,333,774
Varsovie-Térespol-Brest	27,369	637,402
Moscou-Koursk	103,606	5,336,794
Riajsk-Morschansk	9,872	737,701
Kozlow-Voronége	27,810	2,109,701
Orel-Griazi	20,641	1,897,008
Schouïa-Ivanovo	18,310	928,333
Orel-Vitebsk	28,273	3,956,028
Koursk-Kiew	31,079	1,636,033
Riga-Mitau	23,469	352,916
Koursk-Kharkow mer d'Azow	89,925	3,872,423
Kharkow-Nicolaïevsk	42,050	2,372,363
Griazi-Tsaritsyne	21,294	2,641,276
Tambow-Kozlow	16,950	947,493
Novotorjok	7,260	285,541
Rybinsk-Bologoé	24,437	2,054,954
Tambow-Saratow	21,879	4,236,877
Kiew-Brest-Berditchew	35,904	1,778,981
Moscou-Brest	70,606	3,289,604
Riajsk-Viazma	3,130	423,097
Livny	2,656	386,098
Novgorod	9,995	78,919
Poti-Tiflis	27,745	302,777
Libau	9,317	345,173
Yaroslaw-Vologda	12,510	132,205
Constantinow	3,296	154,542
Total	1,674,401	98,561,216

Du 1er janvier au 1er novembre 1872 la recette brute a été la suivante:

	RECETTE BRUTE Totale r.	Verstique r. c.
Tsarskoé-Sélo,	366,687	14,667 46
Varsovie-Vienne,	2,911,429	8,958 20
Nicolas,	14,383,007	23,812 92
St-Pétersbourg-Varsovie,	7,274,531	6,032 76
Moscou-Nijni-Novgorod,	5,982.212	14,590 76
Péterhof,	434,067	8,511 13
Port-Baltique,	821,315	2,116 79
Riga-Dunabourg,	1,367,601	6,542 92
Don-Volga,	466,336	6,388 16
Moscou-Riazan,	4,154,124	17,095 15
Moscou-Yaroslavl,	1,887,444	6,964 74
Varsovie-Bromberg,	699,733	5,070 53
Voronége-Rostow,	1,527,491	2,528 96
Odessa,	5,682,086	6,285 49
Lodzi,	104,306	4,011 75
Dunabourg-Vitebsk,	1,603,014	6,569 73
Riazan-Kozlow,	3,227,920	16,302 62
Varsov.-Térespol-Brest	885,699	4,450 76
Moscou-Koursk,	6,491,226	12,930 73
Riajsk-Morschansk,	356,677	2,947 75
Kozlow-Voronége,	905,687	5,423 22
Orel-Griazi,	1,113,410	3,934 31
Schouïa-Ivanovo,	409,457	2,394 52
Orel-Vitebsk,	2,795,475	5,728 43
Koursk-Kiew,	2,678,784	6,102 2
Riga-Mitau,	167,741	4,301 5
Koursk-Kharkow-mer d'Azow,	4,510,624	5,911 69
Kharkow-Nicolaïew,	1,599,380	4,229 26
Griazi-Tsaritsyne,	1,263,395	2,021 43
Tambow-Kozlow,	390,774	5,746 69
Novotorjok,	64,257	2,008 5
Rybinsk-Bologoé,	1,634,366	5,837 2
Tambow-Saratow,	1,101,566	3,120 59
Kiew-Brest-Berditch.,	1,552,405	5,584 19
Moscou-Brest,	3,150,331	3,064 52
Riajsk-Viazma,	83,578	1,277 56
Livny,	108,996	1,912 21
Novgorod,	116,173	1,708 43
Poti-Tiflis,	387,441	2,972 77
Libau,	233,966	795 80
Yaroslaw-Vologda,	120,627	1,033 56
Constantinow,	52,061	1,005 4
Total,	85,067,401	6,585 98

Sur les 30 lignes qui admettent une comparaison avec les chiffres des dix premiers mois de l'exercice précédent, 21 accusent une augmentation de recette; ce sont les lignes de Varsovie-Vienne (4 3/5 0/0), Moscou-Nijni (6 2/3 0/0), Port-Baltique (17 3/4 0/0), Moscou-Riazan (13 3/5 0/0). Moscou-Yaroslaw (18 4/5 0/0), Varsovie-Bromberg (2 0/0), Odessa (10 1/2 0/0), Lodzi (6 2/3 0/0), Riazan-Kozlow (19 1/3 0/0), Moscou-Koursk (5 1/2 0/0), Riajsk-Morschansk (4 1/3 0/0), Kozlow-Voronége (29 1/3 0/0), Orel-Griazy (3 1/5 0/0), Schouïa-Ivanovo (10 3/4 0/0), Koursk-Kiew (8 0/0), Mitau (1 4/5 0/0), Azow (5 0/0)), Tambow-Kozlow (62 3/4 0/0), Novotorjok (21 0/0), Rybinsk-Bologoé (9 1/8 0/0) et Kiew-Brest (28 0/0). Il y a diminution de 4 3/4 0/0 pour la ligne Nicolas, de 4 1/2 0/0 pour Tsarskoé-Sélo, de 4 3/4 0/0 pour Pétersbourg-Varsovie-Eydkuhnen, de 1 0/0 pour Péterhof, de 28 0/0 pour Riga-Dunabourg, de 11 5/6 0/0 pour Volga-Don, de 16 4/5 0/0 pour Dunabourg-Vitebsk, de 1/2 0/0 pour Varsovie-Brest et de 23 4/5 0/0 pour Orel-Vitebsk.

L'étendue du réseau exploité était de 13,195 verstes, se répartissant sur 42 lignes d'exploitation privée. Elle s'est accrue depuis le 1er octobre de 205 verstes, dont 171 reviennent à la ligne de Poti-Tiflis (arrivée de 118 à 289 v.), 25 à la ligne de Constantinow (total 85 v.) et 10 à la ligne de Riga-Dunabourg, à laquelle est venu s'ajouter l'embranchement de Mühlgraben. Sur la ligne d'Odessa on a enregistré une diminution d'une verste; la longueur totale n'en est quant à présent que de 903 verstes.

— Bulletin de la variole à St-Pétersbourg le 6 février 1873:

	Sexe masc.	Sexe fémin.	Total.
Malades au 6 février,	131	61	193
Cas nouveaux,	8	2	10
Guérisons,	2	1	3
Décès,	4	»	4
Il restait en traitement au 7 février,	133	63	196
Total depuis l'apparition de la variole (du 1er avril 1872 au 7 février 1873):			
Cas,	3239	1851	5090
Guérisons	2070	1110	3180
Décès	1062	652	1714

(*Gazette de police de St-Pétersbourg.*)

LES JOURNAUX RUSSES. — L'adoption par la plupart des nations de l'Europe des lettres ouvertes, — dit la *Gazette* (russe) *de l'Académie*, — et leur accroissement rapide et en raison directe de la diminution du port, prouvent assez leur utilité pratique et justifient la faveur avec laquelle on a partout accueilli ce moyen de correspondance si facile et si peu dispendieux. Le développement de ce mode de correspondance a été aussi très rapide chez nous, à en juger par les renseignements publiés par le département des postes, qui permettent d'établir un parallèle entre les six premiers mois de l'année dernière et la période correspondante de l'année 1871, d'où il résulte que dans ce court intervalle le nombre des correspondances postales s'est élevé de 3 millions. Le célèbre économiste français M. Wolowsky a publié récemment un intéressant examen comparatif du développement progressif de ce nouveau genre de correspondance dans les principaux pays de l'Europe. Il ressort de ce travail que c'est en Angleterre, — pays où la lettre ouverte a été primitivement adoptée, — que son emploi a produit les plus brillants résultats. Ainsi le nombre moyen des lettres ouvertes est de 1 1/2 million par semaine; en 1871, il a atteint un total de 75 millions. Le nombre des lettres fermées s'est également accru d'une manière sensible pendant cette même année.

Tel qu'il existe chez nous, le système des lettres ouvertes est bien loin encore d'avoir atteint son dernier degré de perfectionnement. Il serait à désirer entre autres qu'on introduisît certaines améliorations déjà adoptées en d'autres pays, telles que l'emploi de doubles lettres ouvertes avec réponse payée d'avance, comme pour la correspondance télégraphique, ainsi que l'appropriation des lettres ouvertes à la correspondance administrative. Ce système est déjà pratiqué en Suisse, où l'on a adopté des «cartes-correspondances» particulièrement affectées à cette partie de la correspondance administrative qui n'exige aucun secret de chancellerie. On éviterait par ce moyen une immense perte de temps par les employés à la composition, la copie et l'expédition de longs papiers remplis de formules routinières et d'une verbeuse éloquence administrative: les dépenses de chancellerie seraient réduites par suite de la suppression d'un certain nombre d'employés subalternes, tout en permettant d'élever le salaire des autres; on obtiendrait ainsi une notable réduction de la volumineuse correspondance officielle, qui entrave considérablement la prompte expédition du service postal, tout en extirpant une foule d'abus du timbre officiel et des enveloppes timbrées; mais surtout, — et c'est le point principal, — l'adoption de ce système améliorerait les mœurs administratives, endiguerait l'envahissement du formalisme bureaucratique, et enfin réprimerait l'habitude invétérée dans les chancelleries d'échanger de volumineuses correspondances pour des sujets insignifiants.

Il s'est produit récemment, — dit la *Voix*, — un fait extraordinaire, qui jusqu'à présent n'a pas été relevé par la presse: le gouverneur d'une de nos circonscriptions méridionales a adressé au chef du jury une « sévère admonestation, » au sujet d'un verdict d'acquittement dans une affaire intéressant l'administration locale. Ce fait, ajoute la *Voix*, — est en contradiction avec l'intention formelle du législateur, qui, en instituant le jury dans le but de moraliser la société, a compris que les jurés seraient avant tout eux-mêmes des hommes d'une moralité irréprochable, et investis de la confiance entière de leurs concitoyens. C'est conformément à ce principe fondamental des statuts judiciaires du 20 novembre 1864, qu'ont été dressées les listes nominatives des jurés et qu'il a été procédé à leur élection. D'un autre côté, les droits et attributions des gouverneurs de province sont délimités d'une manière précise par le § 94 du même code. Il ne saurait donc exister de conflit entre ces deux autorités si indépendantes l'une de l'autre. Le seul rapport légal que la loi ait prévu entre elles consiste, de la part du gouverneur, à s'assurer que les conditions édictées par la loi ont été ponctuellement remplies lors de la formation de la liste nominative des jurés, et elle enjoint même à ces derniers de garder strictement le secret de leurs délibérations (§ 677.) Il y a loin de là, comme on voit, à adresser à un chef du jury une « sévère admonestation »; et un tel fait est en opposition manifeste avec l'esprit de la loi et des considérations du conseil de l'Empire sur cette matière, et il tendrait, s'il se renouvelait, à réduire les jurés à la situation de simples agents de l'autorité administrative.

Note confrère s'étonne de ce que la presse ait gardé le silence sur cet incident. Il est évident que si le fait rapporté par la *Voix* est arrivé, il pourrait constituer une atteinte à l'indépendance du jury; mais notre confrère ne doute certes pas de ce que l'autorité compétente aura de son côté réprimé un excès de pouvoir qui était de nature à produire un résultat aussi contraire aux vues du législateur qui a doté la Russie de la réforme judiciaire.

CONCERT. — Nous avons déjà publié dimanche dernier le programme du concert qui sera donné le dimanche 11 février, à 1 heure de l'après-midi, dans la salle de l'Assemblée de la Noblesse, au profit de la Société philharmonique. Il nous suffira de rappeler que tous les artistes de l'Opéra-Italien, et notamment aussi Mmes Patti, Murska, etc., etc., y prendront part.

Mme Patti est d'une obligeance et d'une charité hors ligne. Malgré ses occupations si fatigantes, jamais elle n'a refusé son concours à une bonne œuvre. Il faut dire toutefois que le présent concert est le dernier auquel la diva pourra prêter son concours dans cette saison. On trouve des billets aux prix de 1 r. jusqu'à 8 r. aux magasins de musique Buttner, Johansen et Bernard.

NOUVELLES DE L'EXTÉRIEUR.

Nous publions plus loin un résumé du projet de réforme électorale dont la seconde Chambre du Reichsrath autrichien a été saisie dans sa séance de lundi dernier. Faut-il refaire l'histoire de cette réforme? Elle peut être présentée en peu de mots. Depuis la Constitution de 1860, le parti centraliste n'a poursuivi qu'un but: celui d'enlever aux Diètes l'élection des membres du Reichsrath, dont la Constitution les chargeait, et d'obtenir des élections directes. De la sorte on pouvait non-seulement réunir une majorité plus favorable aux vues du parti centraliste, mais encore arriver à modifier les circonscriptions électorales de façon à n'avoir plus à redouter à l'avenir l'issue du scrutin et les surprises qu'il réserve. Grâce à l'abstention des Tchèques et à l'attitude indécise des Polonais, le parti allemand a pu faire passer l'année dernière la loi électorale provisoire qui, en autorisant les élections directes dans les provinces où les Diètes refuseraient de se faire représenter au Reichsrath, lui donnait le moyen d'agir désormais sans le concours des nationalités dissidentes. Aujourd'hui, le nouveau projet, en portant de 203 à 351 le nombre des députés, permet de procéder à une répartition dont les inégalités ressortent suffisamment de l'exposé qu'on lira plus bas.

UNE QUESTION NÉGLIGÉE

par B. M. MARKÉVITCH

(d'après le *Messager Russe.*)

Traduit du russe par DURAND et GRÉVILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Suite (1).

XXI.

— Oh! Lioubotchka, commença Anna Vassilievna... Elle fut interrompue par la voix essoufflée et chevrottante de celui qu'elle nommait « cet homme du bon Dieu. » L'homme du bon Dieu se précipita dans le pavillon en riant de tout son cœur et s'accrocha à la porte, si bien que toutes les vitres en frémirent.

— Que complotez-vous? cria-t-il aux deux dames en riant. Je vous ai cherchées par toute la maison, m'en voilà mouillé comme un rat, par la chaleur, — et vous vous êtes cachées dans le temple du repos! J'ai couru au village, je pensais que par la chaleur qu'il fait Goldman serait chez lui, à fumer sa pipe, mais non, personne; — je m'en retournais lorsque Bogoun court après moi: ce major est je crois au manége, à exercer nos jeunes chevaux, me dit-il. Que le bon Dieu le bénisse! Comme je m'y en allais, il en sortait, le grand efflanqué! omme je vous l'avais dit, Lioubow Pétrovna, e l'attrape par le collet: allons, allons, dis la vérité, tout entière.

Il éclata encore de ce rire contagieux dont j'eus grand'peine à me défendre, tant me semblait présent le spectacle incroyable de ce petit Thomas Bogdanovitch, tout rond, saisissant par le collet » l'interminable et taciturne ommandeur, qui par-dessus le marché était hauve comme un genou.

— Il vous a dit toute la vérité? demanda Lioubow Pétrovna en riant.

— La vérité est qu'il ne sait rien du tout. Et ce fin matois de Boris a entendu quelque chose, — il a entendu sonner, mais il ne sait pas si c'est vêpres ou matines. Où est-il?

— Qui? demanda Anna Vassilievna.

— Boris, — son Français le cherche par tous les coins de la maison. Il n'est pas ici? demanda Thomas Bogdanovitch en traversant la pièce.

— Il va me découvrir! me dis-je avec effroi, et dans ma peur, je fermai les yeux. Par bonheur, Lioubow Pétrovna vint à mon secours.

— Non, mon oncle, tranquillisez-vous, nous ne l'avons pas vu. Eh bien, qu'est-ce qu'il vous a dit, ce monsieur le major, qui exerce les chevaux au manége?

— Il a dit que ce matin de bonne heure le baron était venu le voir, et lui avait dit qu'il fallait qu'il allât à K. — enfin ce qu'il m'écrit lui-même, quoi! — que l'ordre à propos du régiment, vous savez, pour commander l'escadron à la place de Goldman, n'avait pas encore paru, et qu'il demanderait au colonel d'en nommer un autre, parce qu'il lui était impossible d'être chef d'escadron, — voilà! L'efflanqué se fâcha contre lui, parce que l'affaire allait encore traîner, avant que le colonel en eût choisi un autre, et lui, notre major, il avait besoin d'aller dans ses terres avant l'automne, parce que les chemins sont encore plus impraticables là-bas que chez nous. Mais le baron n'y a pas fait attention et est parti.

— C'est tout? lui demanda sa nièce.

— Mais je vous dis, répondit Thomas Bogdanovitch avec quelque dépit, je vous dis que ce grand farfadet n'en sait pas plus long.

— Mon pauvre oncle! dit Lioubow Pétrovna en riant, — c'est pour cela que vous avez voyagé par ce soleil brûlant?

— Le soleil m'aime bien, il ne fera pas fondre ma graisse, dit-il en riant aussi.

— Cela n'en valait guère la peine. Il est parti, eh bien, bon voyage: ce n'est pas la peine d'y songer plus longtemps, dit Lioubow Pétrovna d'une voix résolue et presque sévère.

— Tu as raison, bien raison, s'écria Anna Vassilievna, d'un ton d'approbation joyeuse.

— Raison, bien raison, dit Thomas Bogdanovitch en la contrefaisant; et toi, dis-le tout de suite, va-t-on bientôt dîner? J'ai parlé de graisse, cela m'a mis en appétit.

— Bientôt, je crois, répondit-elle, — avons-nous beaucoup de monde aujourd'hui?

— Du monde? répondit Thomas Bogdanovitch d'un air furieux, tout le monde est parti. Il y a Daria Pavlovna, il est resté deux officiers, peut-être trois; le vieux Zolotorenko, voilà un bon voisin! — est ici depuis cinq jours, il y a encore Pouchkovsky et Mokchitzky, et puis la femme du commissaire vient d'arriver et elle a amené un officier d'artillerie, — c'est la première fois qu'il vient chez nous. L'artillerie est en garnison trop loin d'ici, il en vient bien peu, dit-il en guise d'explication, mais on dit que leurs officiers sont tous des gens instruits. Vous aimez peut-être ces gens-là, Lioubow Pétrovna?

— Passionnément, répondit-elle le plus sérieusement du monde.

— Que ne le disiez-vous! Pour l'Assomption j'inviterai à dîner toute la batterie! Eh bien, allons dîner.

— Vous courez toujours si vite, mon oncle, dit Mme Loubiansky en s'éloignant, que je ne peux vous suivre; ne m'attendez pas, je viens tout doucement.

Je les laissai s'éloigner; puis je sortis de ma cachette, et je me glissai dans une allée latérale, où je ne courais pas risque de les rencontrer.

Je marchais, tout ému, tout troublé de ce que j'avais entendu sans le vouloir, quand tout à coup au détour de l'allée je faillis heurter la jolie femme. Je me jetai de côté; il me semblait qu'elle allait m'arrêter, me demander d'où je venais et où j'étais resté si longtemps. Mais elle ne fit pas attention à moi. Elle marchait très lentement, tenant très bas au-dessus de sa tête son ombrelle ouverte, dont l'ombre lui couvrait le visage jusqu'au menton. Ses yeux étaient baissés, et dans sa démarche languissante on pouvait deviner une fatigue profonde, presque maladive. Je la suivis avidement des yeux, pensant en moi-même: Je sais pourquoi tu es si pâle et si triste, je sais à qui tu penses maintenant... Mais il est parti, c'est toi qui l'as voulu... il ne te serrera pas contre sa poitrine, il ne couvrira pas de baisers tes yeux bleus et profonds et tes épaules blanches et rondes qu'on voit si merveilleuses sous ta robe de mousseline. Oh! il en est un autre qui, pour un seul regard de tendresse de tes yeux, est tout prêt à sacrifier sa jeune existence...

Elle passa sans deviner combien à ce moment je l'aimais follement.

Je poussai un profond soupir et je la suivis, essayant de couvrir de mon pied les empreintes à peine visibles de ses petites semelles étroites sur le sable du chemin. C'est pourtant agréable, pensais-je, de poser mon pied précisément à la même place où a passé son petit pied.

Elle montait la terrasse en ce moment.

Là, sous un tilleul, un journal à la main, Boulkenfress, assis tout seul sur un banc, semblait l'attendre; lui faisant de profonds saluts, il courut à elle aussitôt qu'il l'aperçut.

Elle s'arrêta, tout étonnée, à ce qu'il me sembla, la tête tournée du côté du musicien. Il lui parlait d'un air pressé en gesticulant. La distance à laquelle je me trouvais d'eux m'empêchait de distinguer une seule parole, mais je pouvais voir Boulkenfress se démener comme une anguille, remuer les épaules et regarder la jeune femme par-dessus ses lunettes, qui lui tombaient du nez; il s'efforçait évidemment de la convaincre de quelque chose; enfin, un objet que je ne pus distinguer sembla passer de la main du musicien dans celle de Mme Loubiansky. Je hâtai le pas, en courant sous les arbres; j'arrivai bientôt près d'eux. Mais Lioubow Pétrovna fit un léger signe de tête à l'Allemand, baissa encore son ombrelle, et, changeant tout à coup de démarche, elle se dirigea d'un pas rapide vers son pavillon.

J'arrivais sur la terrasse.

Le musicien suivait la jeune femme du regard, et souriait en clignant de ses yeux méchants et inquisiteurs.

Au bruit de mes pas il se retourna.

— D'où venez-vous? dit-il en me jetant un regard dédaigneux.

— Du jardin, comme vous le voyez.

— Il y a longtemps que vous êtes ici?

— Longtemps, lui répondis-je en le regardant entre les deux yeux.

Le musicien se troubla.

— Où avez-vous été? J'ai eu tout à l'heure l'honneur de causer avec *Mme von Lubianski.*

— Oui, je vous ai vu.

— Qu'avez-vous vu? s'écria-t-il d'un air inquiet.

— Je vous ai vu causer avec *Mme von Lubianski.*

Il me regarda par-dessus ses lunettes, de l'air d'un bouc qui s'apprête au combat, puis éclata tout à coup de rire.

— Oh! je vois, dit-il, que vous êtes, — comment dit-on en russe? — que vous êtes un grand *gouailleur*, jeune homme.

— Je ne sais pas ce que c'est qu'un *gouailleur* en aucune langue, répondis-je blessé, mais dans tous les cas je n'en suis pas un.

— Oh! oh! et tout de suite comme un feu d'artifice, pouf! pouf! Quelle cheunesse imbédueuse! ajouta-t-il en français en riant toujours.

— Il n'est pas question de feu d'artifice; ce qui m'étonne, Herr Bogenfrich, c'est que vous ayez imaginé de m'appeler *gouailleur*, quoique je n'aie rien dit qui puisse m'attirer aucune épithète de votre part, dis-je en m'efforçant d'avoir l'air calme et digne.

Il courut après moi, me prit la main et me la secouant:

— Vous n'avez rien dit, jeune homme, dit-il avec un chuchottement des plus comiques, mais pourquoi, comme un *Deus ex machina*, comme d'une trappe au théâtre, paf! arrivez-vous derrière *Frau von Lubianski?*

— Et moi, je voudrais savoir, répondis-je sur le même ton, pourquoi vous attendiez ici *Frau von Lubianski,

En effet, il ne suffit pas de constater que la représentation des villes gagne près de 5 0/0, tandis que la grande propriété et les campagnes perdent chacune environ 2 0/0. Il faudrait, pour saisir toute la portée de la réforme, examiner en détail les chiffres anciens et les chiffres nouveaux de chacun des trois groupes dans chacune des 17 provinces, connaître la nouvelle répartition des colléges électoraux et les résultats qui en découlent au point de vue du scrutin. C'est là un travail auquel nous ne saurions nous livrer; tout ce qu'il importe et ce que la vérité nous fait un devoir de signaler, c'est que la réforme électorale est essentiellement une œuvre de parti, entreprise dans un but de parti, au succès de laquelle d'ailleurs les adversaires du ministère, par leur conduite souvent irréfléchie et sans conséquence, n'ont pas peu contribué.

Le dissentiment qui avait éclaté il y a une dizaine de jours à Versailles, entre la commission des Trente et le gouvernement, alors même que l'entente semblait assurée, vient d'être apaisé. A la même majorité de dix-neuf voix qui avait naguère repoussé les propositions de M. Dufaure, celles-ci viennent d'être acceptées, et il est admis que l'Assemblée Nationale, avant sa séparation, statuera sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif, sur la création et les attributions d'une deuxième Chambre et sur la loi électorale, et que le gouvernement présentera les trois projets de loi sur ces matières. Il semble avoir suffi, pour dissiper les craintes de la majorité, que les mots : *Avant sa séparation* vinssent remplacer ceux de : *à bref délai*. Tant il est vrai qu'on n'est jamais aussi près de s'entendre que quand on en paraît le plus éloigné. Espérons que désormais aucun nouvel incident ne viendra se mettre en travers de l'accord du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

A part cette nouvelle nous n'avons rien reçu de France qui mérite d'être signalé. Les journaux parisiens sont tout aux affaires d'Espagne, sur lesquelles les informations sont toujours abondantes sans pourtant être très intéressantes par elles-mêmes. Le seul fait notable à constater, c'est que jusqu'à présent aucune opposition sérieuse n'est faite à l'établissement de la république et que la tranquillité règne partout, à l'exception pourtant des districts où agissent les carlistes, qui continuent, comme par le passé, à couper les voies ferrées et à interrompre les communications télégraphiques.

En Angleterre la campagne entreprise en faveur de l'égalité des Eglises continue avec ardeur. De nombreux meetings tenus dans ce but sont signalés par la presse, et le langage qu'y tiennent les orateurs trouverait, dit-elle, beaucoup d'approbateurs parmi les auditeurs. Pour ne citer qu'un exemple, il paraît que M. Mason Jones aurait parlé tout dernièrement à Exeter-Hall de l'abolition de l'Eglise d'Etat et que tous les assistants, à la péroraison, se seraient levés en agitant leurs chapeaux et en poussant des acclamations enthousiastes.

La Chambre des Communes s'est occupée ces jours-ci de la question de la légalisation des mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, et le projet tendant à autoriser ces unions a obtenu une assez forte majorité. Néanmoins il est douteux que la loi reçoive sa consécration définitive, car la Chambre des Pairs s'y est toujours opposée et ne semble pas disposée à changer d'avis.

Ainsi qu'on pourra le voir d'après le compte-rendu que nous publions plus loin, la Chambre basse d'Angleterre a délibéré sur le nouveau traité de commerce anglo-français, et l'on pourra se convaincre de ce qu'il est loin d'être approuvé par la majorité des membres de cette assemblée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

AGENCE INTERNATIONALE.

Rio-Janeiro, février.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'agriculture ont donné leur démission.

La fièvre jaune fait encore en moyenne dix-sept victimes par jour.

Autre dépêche.

Dublin, mercredi 19 février.

L'évêque Duggan, impliqué dans le procès de Galway pour avoir influencé les élections, a été acquitté.

Autre dépêche.

Londres, mercredi 19 février, au soir.

Le budget de l'armée s'élève à 13 millions 231,400 livres sterling, offrant ainsi une réduction de 408,000 livres sterling sur l'année passée.

Autre dépêche.

Paris, mercredi 19 février, au soir.

La commission des Trente a adopté, par 19 voix de majorité, la nouvelle proposition Dufaure, disant : l'Assemblée, avant sa séparation, statuera sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif, sur la création et les attributions d'une deuxième Chambre et sur la loi électorale, et le gouvernement présentera les trois projets de loi sur ces matières.

—

Voir la suite des dépêches à la fin de la rubrique Dernières Nouvelles.

Allemagne.

Le ministre-résident et consul général d'Allemagne au Japon, M. Brandt, a été autorisé à présider au mariage civil de ressortissants allemands établis au Japon et à tenir les registres des naissances et des décès.

(Kœlnische Zeitung.)

PRUSSE. — Les deux Chambres prussiennes se sont occupées le 18 février de la question de la commission d'enquête sur les concessions de chemins de fer.

La Chambre des Seigneurs a entendu lecture du message royal à cet effet et a décidé que la proposition sera soumise à une seule délibération. L'assemblée a dû en faire l'objet des débats hier, mercredi, et élire ses deux délégués à la commission.

A la Chambre des Députés, on a procédé à l'élection des deux membres de la commission d'enquête. C'est naturellement M. Lasker qui a été choisi en premier lieu, par 196 voix sur 301 votants. M. de Wedel-Wehlingsdorff avait reçu 51 voix et M. de Mallinckrodt 49. M. Lasker a accepté son élection.

Quant au deuxième membre de la commission, on n'a obtenu aucune majorité absolue au premier tour de scrutin de M. de Köller a eu 120 voix (sur 311 votants), M. Virchow 80, M. de Mallinckrodt 60, M. de Wedel 49 et M. Elsner de Gronow 2.

La dépêche à laquelle nous empruntons ces détails ne dit pas qui a été élu définitivement au deuxième tour de scrutin, mais il est probable que ce sera M. de Köller, vice-président de la Chambre.

— La *Norddeutsche Zeitung* du 18 février publie une longue communication de M. le conseiller intime Wagener en réponse aux incriminations de M. Lasker concernant les concessions de chemins de fer.

M. de Wagener dit d'abord qu'il avait l'intention de livrer à la publicité une réfutation détaillée de tous les griefs élevés contre lui par M. Lasker, mais que, vu l'institution d'une commission d'enquête mixte, il renouce à ce projet et se borne à indiquer avec précision, et en s'appuyant sur les pièces authentiques, toutes les péripéties qu'a traversées l'affaire de la concession de la voie ferrée de Poméranie, accordée à lui, M. Wagener, ainsi qu'à ses associés MM. Schuster et Oder.

Il fait ressortir, en citant toutes les dates, que les statuts de la Société devaient réellement être enregistrés sur la base de l'ancienne loi, et non sur celle de la loi entrée en vigueur le 10 juillet 1870. Il dit ensuite qu'il n'a pas pris part personnellement aux démarches à cet effet, ayant résidé à Versailles depuis le mois de décembre 1870 jusqu'au mois de mars 1871.

Quant au juge de commerce qui avait d'abord autorisé l'enregistrement, c'était M. Elsner de Gronow (député à la Chambre), qui avait été appelé sous les drapeaux, de sorte qu'après son départ la formalité de l'enregistrement dépendait de son successeur intérimaire, M. Kayssner, lequel fut d'un avis différent et repoussa la demande du consortium Wagner-Oder-Schuster, tandis qu'une autre société par actions, celle des entrepôts de pétrole, avait été enregistrée sur la base de l'ancienne loi sur les sociétés par actions, dans l'intervalle du vote et de la promulgation de la nouvelle loi. Les choses en restèrent là jusqu'à la conclusion de la paix. M. Elsner de Gronow revint à Berlin et reprit ses fonctions de juge de commerce, à la suite de quoi les statuts de la Société du Central poméranien furent enfin enregistrés.

M. de Wagener conclut en repoussant catégoriquement l'insinuation que le ministre du commerce aurait favorisé les vues de la société Wagner-Schuster-Oder et exercé une pression quelconque sur le juge de commerce, — insinuation d'autant plus blâmable, ajoute-t-il, qu'elle s'est produite sans preuve aucune et dans une enceinte qui échappe à l'action des tribunaux compétents.

— Il est question, dit la *Vossische Zeitung*, de fonder une vaste fabrique d'armes de guerre en Westphalie, sur le modèle des usines de ce genre aux Etats-Unis. La base du nouvel établissement serait une fabrique déjà existante sur les bords de la Ruhr. M. Martini, l'inventeur bien connu du fusil qui porte son nom et qui a été adopté pour l'infanterie anglaise, a passé dernièrement quelques jours à Berlin et s'est entendu avec des industriels de la capitale pour faire aboutir l'entreprise dont il s'agit.

BAVIÈRE. — Le théâtre royal de Munich, dit *Augsbourger Zeitung*, a solennisé, le 17 février, le deuxième anniversaire séculaire de la mort de Molière en donnant les *Femmes Savantes*, avec un prologue composé pour la circonstance par le poète Dingelstedt, et qui a dû être récité le même soir au *Burgtheater* de Vienne.

MECKLEMBOURG. — L'initiative gouvernementale pour la réforme de l'organisation politique du grand-duché n'ayant pas abouti, le parti libéral prend de nouveau la question en mains et a l'intention d'en saisir de rechef le Parlement de l'empire. Une assemblée populaire a eu lieu le 15 février à Güstrow, et l'on a voté à l'unanimité la résolution d'adresser une pétition au Parlement pour l'inviter à renouveler sa décision du 2 novembre 1871. d'après laquelle il doit exister dans tous les Etats confédérés une représentation nationale issue du vote populaire, et dont l'assentiment est indispensable pour la validité des lois et la fixation du budget. *(Rostocker Zeitung.)*

Autriche-Hongrie.

Le projet de réforme électorale est composé de deux lois; l'une modifie la loi fondamentale du 21 décembre 1867, sur la représentation des différentes provinces de l'empire; l'autre circonscrit les colléges électoraux pour le Reichsrath. La première loi, dont on vient de lire le résumé, doit réunir les deux tiers des voix pour être acceptée, tandis que, pour la seconde, la simple majorité suffit. La loi principale contient dans son article II une disposition ayant trait aux élections pour les Délégations. Il est dit dans cet article qu'à partir du jour où la loi renfermant l'ordre électoral pour le Reichsrath entrera en vigueur, le nombre de délégués de chaque province doit être élu par les députés envoyés au Reichsrath par les provinces respectives. On voit que cette décision ne modifie que le texte de la loi concernant la formation des Délégations. Les députés des *diètes* des provinces sont remplacés par les députés des *provinces;* ceux-ci forment, comme les premiers, un corps électoral pour les Délégations.

Le tableau que voici donnera une idée de la physionomie de la prochaine Chambre des Députés, constituée d'après le système des groupes. Ajoutons, pour expliquer au lecteur la signification des chiffres entre parenthèses, qu'ils représentent le nombre actuel des députés issus des groupes.

	Grande propriété foncière.	Villes et chambres de commerce.	Communes rurales.	Total.
Bohême	23 (15)	38 (20)	30 (19)	91 (54)
Dalmatie	1 (1)	2 (1)	6 (6)	9 (5)
Galicie	20 (13)	16 (7)	27 (18)	36 (38)
Basse-Autriche	8 (5)	19 (8)	9 (5)	36 (18)
Haute-Autriche	3 (2)	7 (4)	7 (4)	17 (10)
Salzbourg	1 (2)	2 (1)	2 (—)	5 (3)
Styrie	4 (3)	10 (5)	9 (5)	23 (13)
Carinthie	1 (1)	4 (2)	4 (2)	9 (5)
Carniole	2 (1)	3 (2)	5 (3)	10 (6)
Bukovine	3 (2)	3 (1)	3 (2)	9 (5)
Moravie	9 (6)	16 (9)	11 (7)	36 (22)
Silésie	3 (2)	4 (2)	3 (2)	10 (6)
Tyrol	5 (3)	5 (2)	8 (5)	18 (10)
Vorarlberg	— (—)	1 (1)	2 (1)	3 (2)
Istrie	1 (1)	1 (—)	2 (1)	4 (2)
Gorice et Gradiska	1 (1)	1 (—)	2 (1)	4 (2)
Trieste	— (—)	4 (2)	— (—)	4 (2)
	85 (58)	136 (67)	130 (78)	351 (203)

Donc, la grande propriété foncière est représentée par 24,21 pour cent, les villes et les chambres de commerce par 38,74 pour cent, les communes rurales par 37,05 pour cent. A la Chambre des Députés actuelle, les députés de la grande propriété foncière forment 26 pour cent du nombre total, ceux des villes et des chambres de commerce en forment 34, et enfin ceux des communes rurales, 39. Donc, le nombre des représentants des grands propriétaires a été diminué de 1,79 pour cent, et celui des députés des communes rurales de 1,95, tandis que le chiffre des députés des villes a été augmenté de 4,74 pour cent.

Il est évident que l'augmentation du nombre des députés a considérablement amélioré les rapports existant en Cisleithanie entre le chiffre de la population et celui des députés. Tandis qu'auparavant il fallait 95,128 habitants pour un député, 55,017 citoyens ont maintenant droit à un mandat. Cependant ce chiffre moyen a été dépassé dans cinq provinces. En Galicie, il faut 86,952 habitants pour un député; à Vienne il en faut 63,726, en Bukovine 56,884, en Bohême 56,111 et en Moravie 55,496.

Le deuxième projet de loi, l'ordre électoral pour le Reichsrath, est basé sur les décisions de l'ordre électoral pour la Diète de Bohême, modifié dans la dernière session de la Diète. L'ordre électoral ne renferme que des modifications de peu d'importance. Ainsi, il maintient, en ce qui concerne l'élection des *Wahlmänner* (électeurs du second degré) dans les communes rurales, la disposition des autres ordres électoraux pour les Diètes : donc, l'excédant que l'on obtient en divisant par 500 le chiffre de la population, ne vaut 500 qu'à condition qu'il s'élève au chiffre d'au moins 250, tandis que, dans l'ordre électoral pour la Diète bohême, tout chiffre excédant même au-dessous de 250, est compté pour 500. Par rapport au Tyrol, où les citoyens ayant droit d'élire les représentants des communes sont seuls autorisés à prendre part aux élections à la Diète, il a été décidé que tous les habitants d'une commune, même ceux qui n'ont ni le droit d'élire les représentants de la commune, ni celui de prendre part aux élections à la Diète, sont tout aussi bien autorisés que ceux qui font partie de la commune à prendre part aux élections pour le Reichsrath, à condition toutefois qu'ils réunissent toutes les autres qualités requises.

NOUVELLES DE L'EXPOSITION. — Dans la 9e section de la commission impériale (jury) le statut d'organisation a été définitivement fixé. Ce statut diffère presque dans tous ses points essentiels des dispositions des jurys des expositions précédentes. Ce ne sera pas par la valeur métallique des médailles, c'est-à-dire par la distribution de médailles d'or, d'argent ou de bronze, que seront taxés les mérites des exposants qui se seront distingués à l'exposition universelle.

Voici les distinctions que le jury accordera : « 1° Le diplôme d'honneur de l'exposition universelle de 1873 à Vienne » comme distinction particulière pour des mérites concernant les sciences et leur application, l'éducation du peuple, etc.; 2° La « médaille pour le progrès » aux exposants des groupes 1 à 23 et du groupe 26, qui prouveront avoir fait des progrès considérables comparativement aux précédentes expositions, par de nouvelles inventions, l'introduction de nouveaux matériaux, etc.; 3° La « médaille pour le mérite » destinée aux exposants qui se distingueront par la qualité et le fini de leur travail, qui auront ouvert de nouveaux débouchés, perfectionné des instruments et des machines; 4° La « médaille des beaux-arts » pour des œuvres artistiques de premier ordre, dans le groupe 25; 5° La « médaille pour le bon goût » en récompense des produits de l'industrie se distinguant surtout par un heureux choix de forme et de couleurs; 6° La « médaille des collaborateurs » pour les personnes telles que directeurs de fabrique, dessinateurs de modèles, et autres, qui seront désignées par les exposants comme ayant tout particulièrement contribué à perfectionner certains produits et réussi à en faciliter la vente; 7° La « mention honorable » pour les exposants dont les mérites, tout en devant être récompensés, ne sont cependant pas assez éminents pour qu'on puisse leur accorder la médaille pour le progrès ou celle pour le mérite.

France.

Le *Journal officiel* a publié le 16 février les changements annoncés depuis quelque temps dans le personnel des préfectures et des sous-préfectures, ainsi que parmi les conseillers de préfecture et les secrétaires généraux.

— On a parlé beaucoup à Paris, depuis quelques jours, de l'attitude que M. Thiers et autres chefs du gouvernement avaient gardée pendant la crise qui amena l'abdication du roi Amédée.

Nous avons lieu de croire que la vérité, à ce propos, est celle-ci : Quand M. de Olozaga était chez M. Thiers pour lui communiquer la première nouvelle de la crise, le président venait de recevoir du roi Victor-Emmanuel une dépêche le consultant sur ce qu'il y avait lieu de conseiller au roi Amédée. M. Thiers aurait été d'avis d'engager le roi à rester à son poste et aurait offert le concours moral de son gouvernement pour le pousser dans ce sens.

La reine Victoria et le roi de Portugal, jugeant de même, s'offraient à donner au roi Amédée le conseil de persévérer; mais au moment où cette action collective se préparait, on reçut la nouvelle de la remise du message d'abdication aux Cortès, et de la ferme intention où était le roi de partir.

En présence de ces faits, on a dû renoncer à intervenir dans cette question. *(Soir.)*

— L'Assemblée générale annuelle du Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement a eu lieu le 15 à la salle de la Redoute, sous la présidence de M. Jean Macé, assisté de MM. Henri Martin et Javal, vice-présidents. Après un discours très applaudi sur la nécessité de fortifier les œuvres d'initiative individuelle et de décentralisation, M. Jean Macé a donné la parole au rapporteur du comité, M. Sauvestre, qui a lu un rapport détaillé sur les travaux du Cercle, et notamment du grand pétitionnement pour l'instruction obligatoire. M. Javal a rendu compte ensuite d'une des œuvres les plus intéressantes entreprises par la Ligue, avec l'approbation et le concours du ministère de la guerre, c'est-à-dire la création de bibliothèques régimentaires.

Dans l'espace de moins d'une année, la Ligue de l'enseignement a créé 53 bibliothèques militaires et dépensé une somme de près de 5,000 francs pour l'accomplissement de cette entreprise vraiment patriotique. Elle a contribué en outre à la fondation de 120 bibliothèques populaires ou communales, et les seuls achats de livres, sans parler des cartes et des tableaux synoptiques, se sont élevés à la somme de 25,987 francs.

La séance a été terminée par un discours de M. Hippeau sur les travaux et les progrès de la Ligue dans l'ouest de la France. L'assemblée a procédé ensuite au renouvellement du bureau et du comité. Presque tous les membres sortants ont été réélus.

— Le mariage religieux de Mme de Persigny devait avoir lieu décidément le 17, à l'église Saint-Augustin.

Le soir même du mariage les nouveaux époux devaient partir pour le Midi.

— Le capitaine d'état-major Garcin vient d'être l'objet d'une citation en conciliation devant le juge de paix pour avoir à payer la somme de 150,000 fr. à la veuve du citoyen Millière, qui a été fusillé à la reprise de Paris sur la Commune. Il ne sera pas répondu à l'assignation.

La veuve Millière (lisez le *Rappel*) et le parti communard assigneront alors le capitaine Garcin devant le tribunal civil. Le général de Cissey, ministre de la guerre et commandant le corps d'armée chargé de prendre la rive gauche de la Seine, prendra alors l'affaire pour son compte, attendu que c'est lui qui a ordonné l'exécution du sieur Millière et que le capitaine Garcin, son subordonné, n'a fait qu'obéir. Nous pouvons ajouter qu'avant d'en venir aux voies judiciaires, les frères et amis avaient essayé des voies de fait. Le capitaine Garcin, étant en congé à Neufchâteau, a été l'objet d'un guet-apens que le tribunal a sévèrement puni. *(Figaro.)*

— Le sieur Van den Heghem, arrêté au cours de l'instruction, dirigée à Paris contre plusieurs individus inculpés d'infraction à la loi sur l'Internationale, comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel. Van den Heghem est signalé par la prévention comme ayant pris une part très active aux faits qui ont motivé la poursuite, et même comme ayant été depuis plusieurs années le chef de l'association à Paris.

C'est, paraît-il, un homme très exalté, et l'on redoute son attitude à l'audience. Déjà, dans l'instruction, il s'est montré d'une violence peu commune. Sans vouloir admettre d'avance qu'il puisse se livrer à des excès de parole devant le tribunal, on peut néanmoins supposer que son interrogatoire sera des plus typiques.

— La nouvelle d'un abordage survenu en Méditerranée s'est répandue le 15 à Marseille; le vapeur *Artois*, capitaine Sicard, de la Société générale, a coulé bas un trois-mâts anglais chargé de blé dans l'est de la Sardaigne. L'événement aurait eu lieu dans la matinée. L'équipage du trois-mâts anglais s'est entièrement sauvé sur le beaupré de l'*Artois*, qui a eu du reste assez de peine à se dégager du navire abordé en faisant machine en arrière. L'*Artois* n'a pas eu d'autres avaries que son mât de hune du mât de misaine cassé au ras du capelage du bas mât. Il est rentré à Marseille le lendemain.

— Un article du *Gaulois* signé : Taillefer (?) et dont l'auteur assure avoir occupé un poste officiel du 19 au 27 mars (année de la Commune !) contient des détails fort curieux et qui semblent exacts sur Raoul Rigault et Millière, lesquels, loin d'avoir été fusillés par les troupes de Versailles, seraient vivants. L'auteur, par exemple, ne sait pas ou ne veut pas dire où ils sont actuellement.

Selon le récit de M. Taillefer, au lieu du Millière que l'on sait, c'est un autre Millière, colonel de la 9e légion, qui aurait été passé par les armes au Panthéon, le 26 mai 1871. Le vrai Millière, qui s'était fabriqué à lui-même un passeport, au nom d'Etienne Cadas, commissionnaire en vins, était parti pour Bordeaux dans la nuit du 25. Il y descendit à l'hôtel Richelieu, « sur les registre duquel on trouverait encore la mention de son passage sous le nom d'Etienne Cadas, » dit le minutieux historiographe Taillefer.

Il repart le lendemain par le train express n° 3, qui arrive à Bayonne à midi. Là, je perds sa trace, dit M. Taillefer. Mais trois jours après, il est à Barcelone, d'où il gagne Livourne. De Livourne, où va-t-il ? Je l'ignore.

Quant à Raoul Rigault, M. Taillefer, qui sait tout, ignore seulement où il est aujourd'hui, mais il affirme qu'il était à Trieste en janvier 1872. Il avait filé de Paris dans la nuit du 25 mai, comme Millière, à destination de Genève, muni d'un passeport au nom de Louis Denon. On fusilla à la place de Rigault un nommé Legault, chaudronnier, ou plutôt ex-chaudronnier, devenu, après faillite, marchand de cannes ambulant et homme politique! Legault ressemblait à Rigault, de visage comme de nom.

C'est Legault qui a été fusillé à la place de Rigault. Il portait sur lui le fameux double du passeport, dont le signalement répondait parfaitement au portrait de Rigault et de Legault lui-même. Une lettre signée *Carol*, et commençant par ces mots : *Mon cher Raoul*, suffit à établir l'identité.

Un passant dit en voyant à terre le cadavre de l'ex-chaudronnier :

— Tiens! voilà cette canaille de Legault!

On entendit Rigault : ce fut une preuve de plus.

On a prétendu, en outre, que la maîtresse de Rigault avait reconnu le corps de son amant. Une femme qui craint d'être arrêtée elle-même pouvait s'y tromper, d'autant plus que la ressemblance des deux hommes était grande.

Est-ce du roman ? est-ce de l'histoire ? Nous ne nous chargeons pas de répondre à la question, ajoute *Paris-Journal*.

Grande-Bretagne.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 14 février.

M. DILKE annonce que dans un mois, à pareil jour, il proposera une résolution en faveur d'une distribution plus égale des pouvoirs politiques.

M. RYLANDS propose de déclarer que, dans l'opinion de la Chambre, le traité de commerce récemment conclu avec la France, et que tous les traités entre l'Angleterre et les puissances étrangères, devront être soumis aux deux Chambres du Parlement avant leur ratification, afin qu'elles soient mises en mesure de donner leur avis sur le contenu. L'honorable membre prétend que, si le traité avec la France avait été mis sous les yeux du Parlement avant la ratification, plusieurs de ses dispositions n'auraient pas été sanctionnées. Il en est de même du traité de Washington. Si le Parlement doit être responsable, il faut que sa responsabilité soit réelle et non pas fictive. Le traité avec la France a été l'objet d'un vif mécontentement parmi les chambres de commerce les plus influentes du pays. Macclesfield l'a condamné comme un pas rétrograde dans la voie du libre-échange. Manchester lui a reproché de servir d'endos à la politique de M. Thiers. Bradford regrette que le gouvernement anglais ne se soit pas montré de force à faire un pas dans le champ de la liberté commerciale, au lieu de rétrograder vers les temps obscurs de la protection.

M. STAVELEY HILL insiste sur ce qu'il est grand temps que le Parlement soit consulté avant la conclusion de nouveaux traités, de ceux de commerce surtout, avec les puissances étrangères.

LORD FITZMAURICE fait remarquer que la Chambre exerce largement son contrôle par la faculté qu'elle a de s'adresser à la couronne, et par l'existence de la responsabilité ministérielle. En présence d'un vote de censure parlementaire pour un mauvais traité, il n'est pas un ministre qui osât rester à son poste. L'orateur n'a nulle envie de restreindre les priviléges de la Chambre, mais il ne voit pas quel bien pourrait avoir la motion; aussi conclut-il en la repoussant.

M. MANNERS se déclare contre les traités de commerce conclus sans la participation du Parlement. Sa raison est que cette manière d'agir empiète sur le droit évident qu'a la Chambre des Communes de décider en matière d'opérations financières pour compte du pays. A l'appui de son opinion, le noble lord cite le fait qu'en vertu des stipulations du traité aucun droit d'exportation ne peut être établi sur le charbon.

M. GLADSTONE, chef du cabinet, répondant d'abord à cette dernière allégation, dit que c'est d'accord avec l'opinion exprimée par le Parlement que l'exemption du droit d'exportation sur le charbon a été étendue de la France à l'Autriche et au Zollverein allemand. Quant à ce qui regarde le traité avec la France, rien n'empêche la Chambre, si c'est son idée, d'exprimer son opinion sur la matière. Poursuivant la défense du traité, le ministre repousse l'insinuation d'après laquelle le gouvernement serait sorti de la voie du libre-échange en cédant aux « cajoleries » (*blandishments*) de M. Thiers. Les ministres de la reine ont traité, non pas avec le président de l'Assemblée française, non pas avec le gouvernement, mais avec la nation française s'exprimant par l'organe de ses représentants. Si la motion de M. Rylands était adoptée, il deviendrait nécessaire qu'il y eût un comité pour les relations étrangères dans chacune des Chambres du Parlement, lequel se réunirait en secret et entraverait l'action du pouvoir exécutif. En somme, et dans le fait, la motion est l'assertion d'un principe et non un plan à suivre.

M. NEWDEGATE pense que les traités de commerce devraient être mis, en général, à part de ceux qu'il reconnaît devoir se négocier et se ratifier sous la responsabilité du gouvernement.

M. HERBERT considère comme une circonstance humiliante pour l'Angleterre que l'Assemblée française soit en ce moment occupée à examiner les conditions d'un traité dont la Chambre des Communes n'a pas connaissance.

LORD ENFIELD, sous-secrétaire d'Etat, nie que les intérêts de l'industrie anglaise aient été négligés dans les négociations.

La motion n'a pas de suite.

Le conseil municipal de Birmingham vient de prendre une décision importante à une forte majorité. Il a refusé de sanctionner la taxe votée par le comité scolaire de la ville si celui-ci ne s'engage pas à ne point distribuer des fonds aux écoles fondées sous le patronage d'une Eglise quelconque. On dit que le comité scolaire va contester le droit du conseil municipal; ce conflit entre deux autorités sorties l'une et l'autre du suffrage populaire aura nécessairement pour effet de hâter la révision de la dernière loi sur l'instruction publique.

L'honorable Auberon Herbert, frère de lord Carnarvon, qui s'est occupé d'une manière si honorable pour lui de toutes les questions relatives à l'amélioration du sort du peuple et qui s'était identifié avec le mouvement de l'année dernière parmi les ouvriers agricoles, a notifié aux électeurs de Nottingham qu'il déclinait toute candidature aux prochaines élections générales. Il motive sa retraite par les services qu'il peut rendre en dehors de la Chambre, et plus efficacement, au progrès social.

— Le procès engagé à charge du « révérend M. Quin, » accusé d'avoir illégalement influencé les électeurs, n'a occupé que deux audiences du tribunal du Banc de la Reine de Dublin. Après le résumé du juge, le jury s'est retiré dans la salle des délibérations, où la culpabilité du prévenu a été longuement discutée. Le jury, n'ayant toutefois pas pu se mettre d'accord, a été déchargé de ses fonctions et le prêtre remis en liberté.

Le procès à charge de l'évêque Duggan avait été fixé au 14 février.

— Sous le titre : « Les revenus de l'*income-tax* » le *Messager de Paris* publie l'article suivant :

« Le dernier rapport des commissaires du revenu (*Inland revenue*) nous apprend que la propriété et les revenus soumis à l'*income-tax* pour l'année finissant le 5 avril 1871 étaient évalués à la somme de dix milliards 496 millions de francs, avec une augmentation de 540 millions sur les évaluations de l'année précédente. Dans cette augmentation l'Angleterre entrait seule pour 507 millions, et l'Ecosse pour 23 millions. Mais une diminution de 48 millions s'était produite en Irlande. Il est intéressant de voir quelles ont été l'augmentation et la diminution des divers revenus.

« On sait que les rôles de l'*income-tax* sont partagés en cinq catégories ou cédules désignées par les cinq premières lettres de l'alphabet A B C D E. La cédule A correspond à la *propriété immobilière* à l'exception des produits des mines, carrières, canaux, etc., qu'on en a séparés en 1866 en raison de leur caractère industriel. La cédule B comprend le revenu des fermes, pépinières, jardins maraîchers. La cédule C comprend les rentes sur l'Etat et toutes les valeurs de Bourse nationales et étrangères. La cédule D comprend les revenus du commerce et de l'industrie, avec ceux des chemins de fer, carrières, mines, canaux, pêcheries, salines, mines d'alun, docks, ponts, péages, etc. Dans la cédule E sont placés les traitements publics et particuliers, salaires et pensions de retraite.

« Pour l'année fiscale 1871, les évaluations pour la cédule A ont augmenté, dans l'espace d'un an, de 139 millions, dont 134 pour l'Angleterre, 12,650,000 pour l'Ecossse et 1 million 225,000 pour l'Irlande. C'est surtout sur les revenus des prairies et des terres que porte l'augmentation. Mais on constate une diminution sur les revenus des maisons, des dîmes et autres revenus de la cédule A. Pour la cédule B, on constate une augmentation de 27 millions seulement. Aucun changement sensible ne s'est produit pour la cédule C. Mais pour les revenus de la cédule D, l'augmentation n'est pas moindre de 266 millions, dont 247 pour l'Angleterre, près de 18 pour l'Ecosse et un million pour l'Irlande. Les augmentations portent en Angleterre sur le commerce et les professions (135 millions.) — Sur les chemins de fer (24 millions.) — Sur les travaux en fer (15 millions.) — Sur le gaz (10,825,000 fr.)— Sur les mines (8,925,000 fr.) — En Ecosse, l'augmentation porte sur les professions et le commerce (8,725,000 fr.) — Sur les chemins de fer (4,825,000 fr.) — Sur les travaux en fer (1,625,000 fr. — En Irlande, sur les compagnies publiques 1,650,000 fr.) — Sur les chemins de fer (1,300,000 fr.) — Mais en Irlande on constate une diminution de 2 millions 325,000 sur les revenus du commerce et les professions, et de 675,000 sur celui des mines.

« Une comparaison intéressante peut être établie entre certains revenus dans la période de 1853 à 1870. On voit par là l'accroissement de richesse réelle qui s'est fait en Angleterre dans l'espace de dix-sept ans. Ainsi, en 1853, le revenu soumis à l'*income-tax* était évalué pour les terres à 1,188,986,850 fr., et pour les maisons à 1,173,983,450 francs — en 1857 à 1,239,321,825 francs pour les terres et 1,303,562,475 fr. pour les maisons — en 1861 à 1,283,819,300 francs pour les terres, à 1,364,759,875 francs pour les maisons — en 1864 à 1,341,274,600 francs pour les terres et 1,527,177,200 francs pour les maisons — et 1867 à 1,382,021,525 francs pour les terres et 1,863,874,150 fr. sur les maisons.

« Dans l'espace de dix-sept ans, le revenu soumis à l'*income-tax* est élevé pour les terres de 1 milliard 188 millions à 1 milliard 313 millions et pour les maisons de 1 milliard 173 millions à 2 milliards 68 millions. Si l'on passe de l'examen de la propriété immobilière à celui des revenus du commerce et de l'industrie, on constate que le revenu du commerce et des professions, qui s'élevait à 1 milliard 875 millions en 1853, est monté à 3,244 millions en 1870, ce qui fait une augmentation de 73,01 p. 100.

« Nous terminerons par une comparaison entre l'état des revenus imposés à l'*income-tax* en 1860 et en 1868.

	1860.	1868.
Cédule A	3,292,012,425	3,306,842,725
— B	828,207,400	939,863,800
— C	687,021,000	842,239,200
— D	2,240,138,050	4,024,466,775
— E	486,287,800	550,146,650
	7,533,666,675	9,663,559,150

Quant au produit de l'impôt, voici les chiffres pour 1868 et 1872 :

	1868.	1872.
Cedule A	68,856,825	83,037,300
— B	9,342,275	10,872,565
— C	17,546,650	22,448,525
— D	83,836,174	103,133,100
— E	11,452,275	13,021,050
	191,034,200	233,112,530

Italie.

On écrit de Rome, le 12, à l'*Unità nazionale :*

« Le roi est attendu demain. On assure qu'à son arrivée il sera tenu sous sa présidence un nouveau conseil des ministres pour arrêter une décision relativement à la résidence du prince Amédée, et à sa nouvelle situation, au double point de vue des droits de famille et de son apanage.

« Le prince reprendra son ancien titre de duc d'Aoste, et son grade d'amiral dans la marine italienne. Il établira sa résidence en Piémont, où il habitait avant de partir pour l'Espagne. »

Suisse.

Genève, 18 février. — Le *Journal de Genève* publie une protestation lancée par M. Mermillod avant son départ. La tranquillité la plus complète règne dans la ville. Des prières ont été dites hier soir à Notre-Dame. M. Mermillod passera quelque temps chez le curé de Fernex.

Berne, 17 février. — Le décret d'expulsion de M. Mermillod stipule que cette mesure sera révoquée aussitôt que M. Mermillod déclarera ne pas vouloir remplir les fonctions de vicaire apostolique.

—

NÉCROLOGIE. — Le 4 février est morte à Granges (canton de Soleure), à l'âge de 95 ans, Elisabeth Affolter née Ries et surnommée *Molerbethi*. C'était la dernière survivante des trente jeunes filles qui se battirent le 2 mars 1798 contre les troupes du général français Schauenbourg, sous le commandement de leur chef, une jeune femme dont le nom est resté historique, le capitaine *Selzenjoggi*.

Espagne.

Nous donnons ci-dessous sous toutes réserves le texte du message adressé aux Cortès par le roi Amédée, tel que le publie *Paris Journal* :

« Grand fut l'honneur que me fit la nation « espagnole en me choisissant pour occuper le « trône; cet honneur était d'autant plus appré« ciable pour moi, qu'il se présentait entouré « des difficultés et des périls qu'entraîne après « elle l'entreprise de gouverner un pays aussi « profondément troublé.

« Soutenu cependant par l'esprit de résolu« tion propre à ma famille, qui recherche plu« tôt qu'elle ne fuit le danger; décidé à m'ins« pirer uniquement du bien de mon pays, et à « me placer au-dessus de tous les partis, ré« solu à remplir religieusement le serment prê« té par moi devant les Cortès constituantes, « et préparé à faire toute espèce de sacrifices « pour donner à ce peuple vaillant la paix « dont il a besoin, la liberté qu'il mérite, et la « grandeur à laquelle lui donnent droit sa glo« rieuse histoire et le courage de ses enfants, « je crus que le peu d'expérience de ma vie « dans l'art de commander serait remplacé par « la loyauté de mon caractère, et que je trou« verais une aide puissante, pour conjurer les « périls et vaincre les difficultés, qui ne se ca« chaient pas à ma vue, dans les sympathies « de tous les Espagnols aimant leur pays et « désireux de mettre enfin un terme aux luttes « sanglantes et stériles qui depuis si longtemps « déchirent ses entrailles.

« Je reconnais que ma bonne volonté m'a « trompé. — Voilà deux longues années que « j'ai ceint la couronne d'Espagne, et l'Espa« gne vit dans une lutte perpétuelle, voyant « chaque jour s'éloigner davantage l'ère de « paix et de bonheur que je désire si ardem« ment. Si les ennemis de son bonheur étaient « étrangers, alors je serais le premier à les « combattre, à la tête de ces soldats qui sont « aussi braves qu'endurcis à la fatigue; mais « tous ceux qui, avec l'épée, la

On lit dans le *Diario*, de Barcelone, du 14 courant :

« Hier, tous les magasins de la ville sont restés ouverts, ainsi que les ateliers d'artisans et les bureaux. Quant aux fabriques, elles ont été closes, et quelques-unes d'entre elles qui avaient ouvert leurs portes de bonne heure le matin les ont fermées à huit heures.

« Vers dix heures, les étudiants se sont réunis, selon la convocation, dans les cours des écoles de médecine et de pharmacie. L'assemblée était peu nombreuse, car elle ne dépassait pas trois à quatre cents individus. La procession s'est mise en marche, bannières déployées et musique en tête, et suivant l'itinéraire indiqué dans le programme, et après avoir traversé la place de la Constitution, elle s'est arrêtée au palais du gouvernement civil, où il y a eu une sorte d'alarme.

« Il paraît qu'un groupe d'étudiants s'était dirigé vers la porte d'entrée de la Trésorerie provinciale. Or, le volontaire qui se trouvait de faction à cette porte cria : « Au large ! » et, ayant immédiatement donné l'alarme au poste pour demander assistance, un détachement des carabiniers, dont la caserne est à l'ancien Palais royal, accourut aussitôt. Cette force arriva au grand galop, et, sur-le-champ, on fit fermer les portes du gouvernement et de la Trésorerie.

« L'alarme ayant été promptement calmée, une députation d'étudiants se rendit auprès du gouverneur, qui se montra aussitôt au balcon pour annoncer aux assistants qu'il se hâterait de transmettre au pouvoir exécutif les vœux des étudiants de Barcelone.

« Un second orateur, dont nous ne connaissons pas la qualité ni le nom, fit observer à la manifestation que des raisons majeures voulaient que la nouvelle université, comme point stratégique, restât militairement occupée.

« Une autre manifestation plus importante que celle dont il vient d'être parlé fut celle des ouvriers convoqués pour deux heures de l'après-midi sur la place de Catalogne. La manifestation demandait entre autres choses 1° le renvoi dans leurs foyers des soldats obligés à un service, afin qu'ils puissent se livrer à leurs occupations habituelles ; 2° l'armement du peuple travailleur ; 3° l'autonomie municipale ; 4° diminution des heures de travail ; 5° augmentation des salaires.

« Vers trois heures, après que la foule eut occupé la place, plusieurs orateurs s'installèrent à l'un des balcons de la maison Gilbert et prononcèrent des discours en idiome catalan se terminant par les cris de : « Vive la république démocratique fédérale ! Vive l'Association ! Vive la Société internationale des travailleurs ! »

« La manifestation se mit de suite en marche, bannière en tête, et prenant par la Rambla et la rue de la Libertad, elle se rendit sur la place de la Constitution.

« Là, tant curieux que manifestants, on comptait de 4 à 5 mille personnes assemblées ; les discours recommencèrent de plus belle du haut du balcon principal du palais de la députation provinciale.

« Cette étape terminée, on se rendit ensuite devant le palais du gouverneur civil. Une délégation d'ouvriers se rendit auprès du gouverneur, et celui-ci, parlant du haut du balcon et s'adressant à la manifestation, déclara, à ce que nous avons pu comprendre, qu'il serait accordé aux ouvriers une réduction dans les heures de travail, qui resteront fixées à dix heures, et que les salaires se régleraient d'après le travail accompli par chaque ouvrier.

« A la suite de ces assurances, la manifestation s'est dissoute.

« Dans la soirée on a de nouveau illuminé la façade du palais de la députation provinciale, ainsi que celle de l'Hôtel-de-Ville. Ont été également éclairés les différents édifices du gouvernement, les balcons des divers casinos et les salles de séance des divers comités républicains. »

Le même journal publie trois proclamations qui viennent d'être lancées par trois comités républicains de diverses nuances, qui existent dans la ville de Barcelone.

Madrid, 16 février. — D'après des nouvelles reçues de Lisbonne le 15, le gouvernement a annoncé au Congrès que le roi Amédée ne désire pas recevoir de visites officielles.

L'*Imparcial* annonce qu'un décret paraîtra rétablissant dans leurs grades les officiers qui avaient refusé le serment.

On assure que MM. Serrano et Sagasta ont obtenu de leurs partisans l'adhésion complète à l'ordre de choses actuel.

On dit que MM. Topete et Sagasta quitteront l'Espagne.

Hier soir les républicains ont donné une grande sérénade à M. Castelar.

Il y avait une foule considérable devant la maison de M. Castelar, laquelle était illuminée.

M. Castelar a dit que la république est destinée à unir tous les Espagnols.

Il a recommandé aux républicains le calme et la modération.

La foule a crié : Vive la république ! Vive Castelar !

— Le *Diario*, de Barcelone, du 14, annonce que, par une dépêche spéciale arrivée de Madrid, l'ordre est donné au capitaine-général de Catalogne, par le chef du pouvoir exécutif, d'expédier immédiatement le vapeur *Lépante* à Port-Mahon, pour ramener en Espagne les prisonniers républicains détenus dans la forteresse de cette place.

— Nous lisons dans le *Soir* :

« M. Emilio Castelar, à peine installé au ministère, c'est-à-dire le 13 courant, a adressé la dépêche suivante aux Américains du Sud demeurant à Paris.

« Le ministre des affaires étrangères de la république espagnole salue avec effusion les citoyens de l'Amérique du Sud qui résident à Paris:

« Le drapeau de la république flotte enfin sur tout le territoire possédé par la race espagnole en Amérique. Nos Antilles forment aussi partie intégrante d'une grande république.

« J'espère que le profond amour que j'ai toujours montré pour l'Amérique du Sud m'autorise à vous demander d'éclairer l'opinion publique de ces lointaines contrées, afin qu'elles comprennent la nécessité qu'il y a de faire de la conservation du drapeau républicain espagnol sur une partie du territoire américain, le gage d'une union éternelle entre le vieux et le nouveau monde. »

— Le *Times* a reçu de Paris la dépêche suivante :

« 14 février.

« On assure que don Carlos est entré en Espagne aujourd'hui.

« Il n'est pas exact que le gouvernement français ait donné l'ordre à son ambassadeur à Madrid de reconnaître la république. Le gouvernement français n'a encore rien dit et il n'a pas, non plus, été sondé sur la question. Il n'a donc pas été mis en demeure de faire aucune déclaration. »

— Le *Soir* publie, à la dernière heure, la nouvelle suivante :

« Une dépêche privée de Bayonne, datée de ce matin et dont on nous donne communication, annonce que don Carlos, accompagné de deux gentilshommes fort connus dans la colonie espagnole de Paris, est entré hier soir en Espagne. »

— Le *Telegraph* a reçu le télégramme que voici :

« Paris, 14 février. — Selon ce que j'apprends d'une source autorisée du parti, les carlistes sont vigoureusement à l'œuvre, et Saragosse est littéralement bloquée. Près de l'Aragon, et même à Tolède, des bandes ont été vues en nombre considérable, et le chemin de fer du Nord a été intercepté à Pancarvo.

« Les communications directes entre Madrid et Irun sont également menacées d'une interruption. »

Turquie.

ÉGYPTE. — Le *Moniteur égyptien* donne les détails suivants sur l'accueil fait par le khédive à Ziver-Bey, premier chambellan du sultan, envoyé par Sa Hautesse au Caire avec la mission qu'on va voir.

« Arrivé à Alexandrie sur un vapeur de la marine impériale, Ziver-Bey fut reçu à Alexandrie et accompagné en chemin de fer au Caire par les gouverneurs du Caire et d'Alexandrie.

« Le lendemain, dit la feuille officielle, le garde des sceaux du khédive, Hairi-Pacha, et le gouverneur du Caire sont venus inviter Ziver-Bey à une audience que le khédive était prêt à lui donner dans le palais de Kasr-el-Nil. Deux bataillons d'infanterie qui étaient rangés sous les armes dans les cours de ce palais lui ont rendu les honneurs militaires. Le khédive le reçut, entouré de ses fils, de ses gendres, et des hauts fonctionnaires de l'Egypte, qui portaient tous leurs grands uniformes. Ziver-Bey présenta d'abord les décorations conférées aux deux fils du khédive et à ses deux gendres. Le khédive les porta à ses lèvres. Il fut procédé ensuite à la lecture des *menchour* qui élèvent au grade de muchir les deux fils du khédive, Hussein-Pacha et Hassan-Pacha. Cette cérémonie a été clôturée par des salves d'artillerie tirées de la citadelle.

« Le surlendemain, Ziver-Bey a présenté au khédive les cadeaux du sultan. Ils consistent en une magnifique tabatière enrichie de pierreries merveilleuses pour le prince Tewfik-Pacha, et en broches de la plus grande richesse pour chacune des nouvelles mariées, les deux filles du khédive et ses deux belles-filles. Une broche d'un grand prix a été aussi offerte au nom de la validé sultane à la princesse Fatimé, fille aînée du khédive, et un très-riche bracelet à sa sœur la princesse Zeïnab.

« Un splendide dîner avait été préparé ce même jour en l'honneur de l'envoyé du sultan dans le palais d'Abuddin. Le khédive donna des marques de la plus haute bienveillance à Ziver-Bey. Il le fit asseoir à ses côtés dans sa voiture pour le conduire au palais. Les princes, fils du khédive, ses gendres et quelques hauts fonctionnaires ont pris part à ce banquet. Ziver-Bey a été invité le soir à souper dans le palais de Koubé chez le prince Tewfik-Pacha.

« Comme on voit, grâce à la sultane validé, les relations du sultan avec le khédive sont en ce moment on ne peut plus amicales. »

Montenegro.

(Corresp. part. du JOURNAL DE ST-PÉTERSBOURG *)*

Vienne, 1er (13) février.

D'après des informations de Cettigné, toutes les difficultés qui avaient surgi entre la Porte et le Monténégro, à la suite du conflit de Lipovo et du renvoi de Scutari de l'agent monténégrin, sont sur le point d'être définitivement aplanies.

D'un côté, la Porte, après avoir pris connaissance du résultat de l'enquête faite sur les lieux mêmes, et qui prouvait que le conflit avait été provoqué par les autorités militaires turques de Kolachine, s'est montrée plus modérée dans ses exigences, et a changé d'attitude envers le gouvernement princier, tandis que de l'autre côté, le prince Nicolas, convaincu lui-même des dispositions pacifiques de la Porte à son égard, s'est abstenu de formuler ses griefs et a préparé ainsi la voie à une solution ultérieure des questions pendantes. Il a même tâché de ménager prudemment les susceptibilités de la Porte pour éviter toute reproche de vouloir susciter gratuitement des embarras et pour prouver son désir sincère de vivre en paix avec la Turquie. Il a vu dans l'abstention de la Porte de poursuivre le débat sur le conflit une espèce de satisfaction que le gouvernement turc voulait lui donner indirectement, par l'aveu tacite de la culpabilité de ses autorités de la frontière.

On peut donc supposer avec certitude que l'affaire de Lipovo ne sera plus remise sur le tapis et qu'on finira par s'entendre aussi sur la question des droits des habitants de Kolachine à la possession d'une partie du territoire de Lipovo, droits contre lesquels du reste le gouvernement princier n'a jamais protesté, d'autant plus qu'ils ont été reconnus par la commission de délimitation turco-monténégrine, quoique assez vaguement définis dans le soi-disant cahier de spécification qui sert de base pour l'aplanissement de toutes les questions de frontière.

Mais, grâce aux différentes interprétations qu'on pourrait donner aux termes du cahier, on croit qu'une entente à l'amiable, avec des concessions mutuelles, sera le seul moyen de résoudre la question. Cette entente, tant désirable, est très possible, parce que le gouverneur général de la Bosnie, Moustapha-Assim-Pacha, qui a soulevé la question, a toujours été disposé à entretenir les meilleures relations avec le prince Nicolas. La présence de ce haut fonctionnaire ottoman dans une province limitrophe du Monténégro peut être considérée comme un gage de la conservation de la tranquillité, et son transfert de Seraïévo à Scutari, en remplacement de Chewket-Pacha, avait produit une certaine sensation parmi les Monténégrins.

Du reste, quelque temps après la Porte révoqua cette nomination et fit réinstaller Moustapha-Assim-Pacha à son poste de gouverneur général de Bosnie, tandis que Moustapha-Pacha-Phosphare recevait le poste de Scutari.

La question de l'agent monténégrin dans cette dernière ville a été réglée aussi d'une manière très satisfaisante. Comme la Porte avait déclaré précédemment qu'elle n'avait rien à objecter en principe contre la présence d'un fondé de pouvoirs monténégrin à Scutari, mais que le renvoi de Pécovitch n'était qu'une mesure exceptionnelle, motivée principalement par les mauvais procédés de Pécovitch à l'égard des autorités turques, le prince Nicolas se déeida à nommer un autre agent dans la personne de Rado Plaménate, homme connu par son caractère calme et conciliant. Plaménate, muni d'une lettre du prince Nicolas, se rendit à Scutari, où il reçut un accueil très favorable de la part du gouverneur général Chewket-Pacha. Quoique ce haut fonctionnaire n'ait pas répondu jusqu'à présent à la lettre du prince, ce dernier semble n'attacher que peu d'importance à ce que cette formalité ait été nécessaire, et cela peut-être uniquement à cause du rappel de Chewket-Pacha.

Amérique.

Washington, 16 février. — La Chambre des Représentants a adopté le bill de M. Butler relatif à la distribution de l'indemnité accordée par le tribunal de Genève.

Le bill reconnaît les droits des propriétaires des vaisseaux et des cargaisons, ainsi que des officiers, des équipages de ces vaisseaux et des vaisseaux de guerre qui ont été détruits ou capturés par des croiseurs confédérés.

— L'événement qui cause le plus de scandale en ce moment aux Etats-Unis est la découverte des nombreuses manœuvres frauduleuses qui ont eu lieu au sujet de l'établissement du Crédit Mobilier, et finalement sa complète déconfiture :

Des hommes qui avaient été jusqu'ici au-dessus de tout soupçon, se trouvent complètement compromis dans cette triste affaire ; parmi ceux-ci on cite le vice-président des Etats-Unis, le vice-président du Sénat, les ministres des finances, et des travaux publics, et une vingtaine de sénateurs, membres du Congrès, considérés jusqu'à présent comme la crème du Congrès.

En ce qui touche le vice-président des Etats-Unis, le scandale consiste, en ce qu'ayant formellement déclaré à plusieurs reprises et de la façon la plus formelle, sous serment, qu'il n'avait eu en sa possession aucune obligation du Crédit Mobilier, n'avait touché aucun dividende, et n'avait jamais reçu du président du Crédit (M. Ames) aucune somme d'argent à quelque époque que ce soit, il arrive que M. Ames présente un chèque portant la mention : payable à « *S. C. ou au porteur.* »

Le « Sergeant d'Armes, » huissier du Sénat, déclare qu'il a été toucher la somme, et le compte de banque de M. S. Colfax montre, à la date du lendemain, un versement effectué par lui-même, d'une somme identiquement semblable à celle du chèque en question. Cette découverte a été la cause d'un étonnement universel et d'un profond sentiment de chagrin, car tout le pays croyait fermement à l'intégrité et à l'honnêteté de M. Colfax.

Il a demandé au Sénat de nommer un comité spécial chargé d'examiner sa conduite ; mais le Sénat a refusé avec raison, car il n'appartient pas à ce corps, qui n'a pas même le droit de lui appliquer un blâme ; il peut simplement être *impeached* s'il est prouvé qu'il est incapable, et les causes qui doivent amener son *impeachement* ou révocation doivent être présentées par la Chambre des Représentants ; la cause est jugée alors par le Sénat.

Sur ces entrefaites, M. Colfax a quitté Washington pour rentrer chez lui et examiner ses comptes, et justifier, par ses livres, de cette étrange coïncidence.

AMÉRIQUE DU SUD. — Le télégramme qui a annoncé les terribles effets de la prétendue conspiration de Lima ajoutait ceci : « Une maison commerciale bien connue et compromise dans cette affaire avait avancé de fortes sommes aux conspirateurs dans le but de s'emparer de papiers et d'obtenir le contrôle du guano. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

FRANCE.

On lit dans le *Journal des Débats* à la date du 17 février :

« C'est aujourd'hui, comme on ne l'ignore pas, que la commission des Trente, officiellement convoquée à cet effet, doit entendre la lecture du rapport de M. de Broglie. Il serait donc sans intérêt de reproduire les suppositions qui ont cours sur le caractère probable de ce document. Nous trouvons cependant dans la *Correspondance universelle* quelques indications à cet égard qu'il nous paraît bon de signaler. On sait qu'il a été parlé dernièrement d'une légère indisposition de M. de Broglie qui ne lui aurait pas permis de terminer son œuvre aussitôt que l'on s'y attendait. Les sceptiques, qui ne veulent pas que rien arrive naturellement dans le monde politique, se demandaient quelle raison pouvait avoir le rapporteur de la commission pour être malade.

« D'après la *Correspodance universelle*, ce rapporteur attendait, pour se bien porter, des nouvelles positives de la fusion ; et, selon que ces nouvelles seraient plus ou moins favorables, le rapport devait être plus ou moins agressif contre M. Thiers ; or il paraît que les nouvelles pourraient être meilleures. Il s'ensuit, dit la *Correspondance*, « que les membres de la commission des Trente et M. de Broglie agiront avec beaucoup plus de prudence qu'ils n'en auraient montré si, par le fait de la fusion, ils s'étaient crus les maîtres du terrain. C'est, ajoute-t-elle, dans cette considération de prudence que se trouve, à vrai dire, le dernier espoir de la conciliation, conciliation relative bien entendu, et qui n'est, à proprement parler, qu'un ajournement, car les partisans de la fusion ne perdent pas encore tout espoir. »

— Un correspondant parisien du *Journal de Bruxelles* a recueilli des détails inédits, dont il garantit la parfaite authenticité, sur l'état actuel de la procédure dirigée contre le maréchal Bazaine, et que nous reproduisons en lui en laissant la responsabilité :

« Le rapport du général Rivière est terminé et sera déposé entre les mains du général Pourcet, commissaire du gouvernement, du 20 au 25 de ce mois. Ce rapport est généralement écrit dans un esprit malveillant, et affecte de traiter la question politique de préférence aux questions techniques et militaires.

« Le général Rivière s'était mis d'abord à la recherche de cette idée, et avait essayé de prouver que le maréchal avait voulu trahir l'empereur. Après avoir vainement dirigé son instruction dans ce sens, le général a cherché à prouver que c'était le gouvernement du 4 septembre et non l'empereur que le maréchal avait trahi. Parmi les informations qui ont été l'objet de recherches minutieuses, il faut citer la suivante : on a cherché à prouver que le maréchal avait, par sa faute, laissé prendre les drapeaux par les Prussiens dans l'arsenal de Metz.

« Interrogé sur ce point capital, le maréchal Bazaine a répondu qu'il avait donné l'ordre au général Soleille de brûler les drapeaux. Atteint d'une cruelle maladie et hors d'état de se rendre à Versailles, le général Soleille, interrogé en vertu d'une commission rogatoire, a répondu « qu'il n'avait pas souvenir d'avoir reçu cet ordre. » Le maréchal se voyait dans l'impossibilité de démontrer la vérité de son assertion, lorsque dans le cours de l'instruction, le général Desvaux est venu, lui, déclarer qu'il avait été témoin de l'ordre donné par le maréchal au général Soleille. Nouvel interrogatoire de ce général, auquel la mémoire est revenue, et qui a en effet déclaré avoir reçu l'ordre de faire brûler les drapeanx.

« Le maréchal se défendra énergiquement contre l'accusation de n'avoir pas tenté un effort pour rompre les lignes prussiennes. Le maréchal, déroulant les cartes de Metz et des environs, et montrant les points stratégiques de l'ennemi, disait dernièrement à un de ses visiteurs : Je serais sorti de Metz avec mon armée. Arrivé à tel point, j'aurais eu encore 50,000 hommes, à tel autre point 20,000, et en arrivant sur les bords de la Loire, peut-être pas 10 soldats. S'il est un général français qui ose me démentir et soutenir le contraire, que l'on me fusille.

« Parmi les incidents extra-judiciaires qui s'élèveront, je mentionnerai le suivant : il sera prouvé, au cours des débats, que trois officiers avaient fomenté un complot à Metz pour renverser le maréchal Bazaine et le remplacer par un comité de défense. Les noms de ces trois officiers sont ceux du général Clinchamp, colonel Dandelot et capitaine Rossel. Ce dernier a, au reste, parfaitement avoué sa participation à ce coup de main militaire.

« M. Thiers a fait une tentative auprès de Me Allou pour le prier de présenter la défense du maréchal. L'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats a refusé, tant que Me Lachaud ne l'invitera pas lui-même à plaider. Pour le moment, il est à croire que MMes Allou et Lachaud seront les défenseurs du maréchal. Le premier s'occuperait particulièrement de la défense au point de vue militaire. Quant à Me Lachaud, toute la partie politique lui serait réservée.

« Le général Pourcet pourra donner ses conclusions d'ici à la fin du mois. Elles seront transmises au ministre de la guerre. Mais si la date du procès n'est pas fixée vers le 15 mars, le maréchal Bazaine, qui est prisonnier depuis neuf mois, perdra sans doute patience, et s'adressera à un député pour demander des juges, à l'aide d'une interpellation, ou tout au moins par voie de pétition.

« La captivité du maréchal est chaque jour plus dure. On n'a laisé auprès de sa personne qu'un parent, le capitaine Clapeyron, ses deux aides de camp ayant dû s'éloigner par ordre. Il devient très-difficile de pénétrer auprès du maréchal ; les permissions anciennes sont non avenues et renouvelables chaque fois que l'on en fait la demande. Ces permissions, que délivre le général Rivière de midi à une heure seulement, s'accordent très-difficilement. »

ITALIE.

Rome, 17 février. — Hier le roi a été reçu au théâtre par les acclamations de : « Vive le roi d'Italie ! vive le prince Amédée ! »

— On lit dans le *Journal de Rome* :

« Nous avons recueilli quelques nouvelles informations relatives aux événements d'Espagne.

« Le roi a reçu la première nouvelle par l'entremise de lord Paget, ministre d'Angleterre. La dépêche était conçue en ces termes :

« Tout est fini. — Ecrirai. « AMÉDÉE. »

« Le roi a d'abord été très ému ; mais les sentiments unanimes de la population italienne ont été pour lui un grand sujet de consolation.

« L'envoi de la flotte anglaise s'explique par la raison que la nouvelle de l'abdication a passé par l'Angleterre, les autres voies de communication ayant été interceptées.

« Le roi a été fort touché de cette nouvelle preuve d'amitié du cabinet anglais.

« Le roi d'Espagne a été accompagné jusqu'à la frontière par notre ministre à Madrid, M. de Barral ; il a dû faire halte en route à cause de la santé de la reine.

« Le roi reviendra directement en Italie, sur un navire de l'Etat, lorsque la santé de la reine sera complètement rétablie. »

ESPAGNE.

Les journaux de Paris que nous venons de recevoir nous apportent le texte du message d'abdication du roi Amédée. Il est de tout point conforme à celui que nous avons publié plus haut d'après *Paris-Journal*. Le *Temps* et le *Journal des Débats* publient aussi la réponse faite par les Cortès au message :

En voici le texte :

« Sire : Les Cortès souveraines de la nation espagnole ont écouté avec un respect religieux l'éloquent message de Votre Majesté, et elles ont vu dans ce noble langage, dans sa droiture, son honneur et sa loyauté, un nouveau témoignage des grandes qualités qui élèvent l'intelligence et le caractère de Votre Majesté, ainsi que de son amour pour sa seconde patrie, laquelle, généreuse et vaillante, jalouse de sa dignité jusqu'à la superstition, et de son indépendance jusqu'à l'héroïsme, ne peut oublier que Votre Majesté a été le chef de l'Etat, la personnification de sa souveraineté, la première autorité légale, et ne peut méconnaître, qu'en honorant et en élevant Votre Majesté, elle s'honore et s'élève elle-même.

« Sire : les Cortès ont été fidèles au mandat qu'elles tenaient de leurs électeurs, et gardiennes de la légalité qu'elles ont trouvée établie par la volonté de la nation et l'Assemblée constituante. Dans tous leurs actes, dans toutes leurs décisions, les Cortès sont restées dans la limite de leurs prérogatives ; elles ont respecté les volontés de Votre Majesté et les droits attribués à Votre Majesté par notre pacte constitutionnel. En proclamant ce fait très hautement et très clairement, pour que jamais ne retombe sur elles la responsabilité d'un conflit accepté par elles avec douleur, mais qu'elles termineront avec énergie, les Cortès déclarent à l'unanimité que Votre Majesté a gardé fidèlement, très fidèlement, le serment prêté le jour où Elle accepta des mains de la nation la couronne d'Espagne ; et c'est un mérite glorieux, très glorieux, à une époque d'ambition et de dictature, où les coups d'Etat et les prérogatives du pouvoir absolu attirent les plus humbles, que de ne pas céder à la tentation sur ces hauteurs inaccessibles du trône ; c'est un mérite qu'atteignent seulement quelques hommes privilégiés.

« Votre Majesté pourra dire dans le silence de la retraite, au sein de sa belle patrie, au foyer de sa famille, que si un homme avait été capable de changer le cours des événements, Votre Majesté, avec son éducation constitutionnelle, son respect pour le droit légal, y serait parvenue complètement et absolument. Les Cortès, pénétrées de cette vérité, auraient fait les plus grands sacrifices pour obtenir de Votre Majesté qu'elle se désistât de ses résolutions et qu'elle retirât son abdication.

« Mais la connaissance qu'ont les Cortès du caractère inébranlable de Votre Majesté, la justice qu'elles rendent à la maturité de ses idées et à la constance de ses résolutions, les empêchent de demander à Votre Majesté qu'elle revienne sur sa décision, et les décident à lui notifier qu'elles ont assumé le pouvoir suprême et la souveraineté de la nation pour pourvoir, dans des circonstances aussi critiques, et avec la rapidité que commandent la gravité du péril et une situation extrême, au salut de la démocratie, qui est la base de notre politique, au salut de la liberté, qui est la base de notre droit, au salut de la nation, notre mère immortelle et chérie, pour laquelle nous sommes tous disposés à sacrifier sans effort, non-seulement nos idées individuelles, mais notre nom et notre existence.

« Au commencement de ce siècle, nos pères ont rencontré des circonstances plus difficiles, et ils ont su les dominer en s'inspirant de ces idées et de ces sentiments. Abandonnés par leur roi, le sol de la patrie étant envahi par des armées étrangères, menacés par cet illustre génie qui semblait posséder le secret de la destruction et de la guerre, confinés dans une île à laquelle paraissait se réduire le territoire de la nation, nos pères non-seulement sauvèrent la patrie, mais ils créèrent la société moderne sur les ruines dispersées des sociétés antiques.

« Les Cortès savent que la nation espagnole n'a pas dégénéré, et elles espèrent ne pas dégénérer elles-mêmes des austères vertus nationales qui distinguèrent les fondateurs de la liberté en Espagne. Quand les périls seront conjurés, quand les obstacles seront vaincus, quand nous sortirons des difficultés qu'entraîne avec elle toute époque de transition et de crise, le peuple espagnol, qui, tant que Votre Majesté restera sur son noble sol, lui donnera toutes les marques de respect, de loyauté et de considération, parce que Votre Majesté le mérite, parce que son auguste épouse le mérite, parce que ses enfants innocents le méritent, ne pourra offrir à l'avenir une couronne à Votre Majesté, mais elle lui offrira une autre dignité, la dignité de citoyen dans le sein d'un peuple indépendant et libre.

« Palais des Cortès, 11 février 1873.

« (Suivent les signatures du président Rivero et des ministres). »

— Le duc de la Victoire a adressé au nouveau gouvernement son adhésion en ces termes :

« Logrono, 13 février.

« Que la volonté nationale s'accomplisse ! telle a toujours été et telle sera toujours ma devise. Les corps législatifs, dans l'exercice de leur souveraineté, ont proclamé la république que je salue avec vénération, et je viens exprimer mes plus profonds remercîments à messieurs les membres composant le pouvoir exécutif pour les hommages dont ils ont bien voulu honorer le vétéran de la liberté, qui, étranger à toutes vues personnelles, n'a jamais eu d'autre ambition que le bonheur de sa patrie.

« BALDOMERO ESPARTERO. »

DERNIÈRES DÉPÊCHES.

AGENCE INTERNATIONALE

Calcutta, mercredi 19 février.

On est très satisfait ici de la délimitation des frontières de l'Afghanistan telle qu'elle est établie dans la dépêche du prince Gortchacow du 19 (31) janvier. Des envoyés du Kaschgar sont arrivés ici.

Autre dépêche.

Londres, jeudi 20 février.

Le *Times* assure que le gouvernement portugais a exposé aux puissances les périls que fait courir au Portugal la proclamation de la république en Espagne, et qu'il a reçu des assurances satisfaisantes.

Un soulèvement aurait éclaté à Lisbonne, mais il aurait été réprimé.

On mande de Dublin qu'après l'acquittement de l'évêque Duggan, le procureur royal a déclaré qu'il renonçait, quant à présent, à poursuivre les autres accusés.

BOURSE DE BERLIN DU 20 FÉVRIER

Cours du change.

A 3 semaines sur St-Pétersb., 91 1/8 th. pour 100 r.
A 3 mois sur St-Pétersbourg, 90 1/8 th pour 100 r.
Prix des billets de crédit russes 83 th. pour 90 r.
Prix de la demi-impériale 5 th. 16 silb.
Emprunt russe de 1822 93 1/2.
Emprunt russe de 1862 92 1/4.
Obligations consolidées de 1870 92 3/8.
Emprunt russe 3 0/0 67 1/8.
1er emprunt à lots et primes 129 3/4.
2e emprunt à lots et primes 131.
5e emprunt (1854) 77 3/8.
6e emprunt (1855) 91 1/8.
Obligations du chemin de fer Nicolas 76 1/2.
Actions de la Grande Société des chemins de fer 94 7/8.
Obligations de la Société du chemin de fer Varsovie 86 3/4.

BOURSE DE ST-PÉTERSBOURG DU 8 FÉVRIER 1873.

CHANGE, FONDS PUBLICS. CHEMINS DE FER.

COURS DU CHANGE EN ARGENT.

LONDRES....	3 mois, p.
AMSTERDAM.	3 mois, cents.
HAMBOURG..	3 mois, mt.
PARIS.....	3 mois, c
BELGIQUE...	3 mois, cent.
BERLIN....	15 jours, th. pour 100 r.

DEMI-IMPÉRIALE

	« r. » c.	« r. « c.,	« r. » c.
4 0/0 Mét. Février,	«	«	
« » Août	«	«	

Escompte 6 1/4 r., 7 r. 0/0

VALEURS NON LIBÉRÉES.

Chemins de fer (actions).	Acheteurs.	Vendeurs.	Ventes faites.
Libau	—	—	—
Brest-Graévo (70)	—	—	—
Moscou-Brest	—	—	—
Valeurs indust.			
Banque internat. de St-Pétersb 1re ém.	216	217	—
» » 2e ém.	141 1/2	142 1/2	141 1/2, 142
Oblig. 6 0/0 du Mont de Piété (125)	107	—	—
Société d'entrepôts sur Golodai (100)	—	—	—
Lloyd russe (250)	—	—	—
Banq. Russe pour le comm. étrang. (100)	137	138 1/2	138 1/2, 138
Soc. russe Métall. et de Constr. mécaniq.	—	42	—
Banque de commerce d'Azow-Don (175)	227	229	—
Banque de commerce de Riga (150)	164 1/2	166	165
Banque de comm. de Rostow sur Don (175)	—	—	—
Banque d'Esc. de St-Pétersb. (75) 2e ém.	—	152	—
Act. de la Banque fonc. de Toula (50)	—	—	—
Act. de la Banq. fonc. de Poltava (50)	—	—	—
Société russe de Construction (50)	—	—	—
Comp. du Nord des assur. et d'entr. des march. avec ém. de warrants (125)	—	—	—
Act. de la Banq. fonc. Yarosl.-Kostr. (62 1/2)	—	—	—
Act. de la Banq. fonc. de Nijni-Novgorod-Samara (62 1/2)	—	—	—
Banq. de com. Kama-Volga IIe Em. (250)	—	—	600

	Acheteurs.	Vendeurs.	VENTES faites.
Billets de Banq. à 5% 1re émiss.	95	95 3/8	—
d° 2e émiss.	94 3/8	94 5/8	94 1/2
d° 3e émiss.	94 1/4	—	—
FONDS PUBLICS.			
6%	105 1/2	—	—
5% 1re série 1820	—	—	—
5% 2e sér. Roths.	—	—	—
5% 5e série 1854	91 1/2	91 3/4	—
5% 6e série 1855	—	—	—
5% 7e série 1862.	—	—	—
4% 1re série 1840	—	—	—
4% 2e, 3e, 4e série.	—	—	—
4% 5e série	—	—	—
4% de Finlande	—	—	—
1er emprunt intérieur à primes 1864.	152 3/4	153 1/4	—
2e d° 1866.	154 1/2	155	154 1/2
5% Certific. de rachat	91 3/4	92	91 3/4
5 1/2 % d° de rente.	94 3/4	95	94 7/8
Obl. de la Banq. fonc. de St-Pétersb. 5%	90	90 1/4	90 1/8
Obl. de la Banq. fonc. de Moscou 5%.	87 1/2	—	—
Obl. de la Banq. fonc. d'Odessa 5 1/2 %	84 3/4	—	—
Lettr. de gage de la Soc. du Cr. fonc. mut. de Russ. à 5% à 125 r.	—	—	—
à 100 r.	107 1/2	108	—
Lettres de gage de la Banque foncière du gouv. de Kherson.	88	88 1/4	88, 88 1/4
Lettres de gage de la Banq. fonc. du gouv. de Kharkow 6%.	90	90 3/8	90 3/8

(INSCRIPTIONS MÉTALLIQUES)

ACTIONS ET OBLIGATIONS.	VALEUR primitive.	Acheteurs.	Vendeurs.	VENTES faites.
Valeurs industrielles.				
Banq. de comm. privée de St-Pét.	250 r.	350	—	355
Banq. de prêts et d'esc. de St-Pét.	250 —	358	360	—
Banque de comm. Volga-Kama.	100 —	—	—	—
Banque de comm. de Varsovie	250 —	—	361	—
Banque privée de Kiew	250 —	—	—	—
Banque de com. de Réval 1re ém.	100 —	—	131	—
» » 2e ém.	100 —	—	118	—
Banque d'Escompte de Varsovie	250 —	288	291	—
Banque de commerce d'Odessa	250 —	—	361	—
Banque de comm. de Nicolaiew	250 —	—	—	—
Banque industrielle de Kiew	200 —	—	—	—
Banque foncière de Kharkow.	200 —	—	—	—
Mont de piété	100 —	152	—	—
Garde et nant. des effets et marc.	40 —	—	30	—
Lombard privé de St-Pétersb.	125 —	125	—	—
Compagnie des eaux minérales.	40 —	—	—	—
Compag. gaz de St-Pétersbourg.	57	14 2/7	137	—
Nouvelle compagnie du gaz	100 —	—	160	—
Compagnie du gaz d'Odessa	125 —	—	—	—
Filature de coton	142	85 6/7	—	319
Nouv. comp. de filature de coton	1000 r.	—	—	—
Filature de coton *Samson*	1000 —	—	—	—
Comp. des cond. d'eau de St-Pét.	100 —	165	170	—
Brasserie Bavaria		265	—	270
Compagnie Archimed	100 —	—	—	—
Expl. des carr. Pout.-Antonovsky	100 —	—	—	—
Compag. de tannerie de Vladimir.	100 —	—	—	—
Compagnies d'assurances contre l'incendie				
Première comp.	400 —	650	—	—
Seconde comp.	150 —	—	182	—
La Salamandre.	250 —	287	—	—
Comp. de St-Pétersbourg	200 —	270	275	270
Comp. moscovite	200 —	275	—	—
De Russie	50 —	81 1/2	—	—
Réassurance		—	485	—
Société d'assurance de commerce		—	—	—
d° sur la vie	100 —	116	—	—
Maritime et fluviale	100 —	172	—	—
Des transp. par eau et par terre, *Nadejda*	50 —	200	—	—
Dvigatel	100 —	—	—	—
Russe contre la grêle	100 —	—	—	—
Compagnies de navigation.				
A vapeur Volga	250 —	90	—	—
d° *Samolet*	250 —	—	137 1/2	—
d° (obligations.)	250 —	—	—	—
d° Kama et Volga	250 —	—	—	—
d° et de commerce russe	150 —	—	640	—
d° Wolkhow	250 —	—	—	—
A vapeur *Neptune*	125 —	26	—	—
De la mer Blanche	100 —	—	—	—
Caucase et *Mercure*	250 —	168	—	—
Le Nord	250 —	—	—	—
Dniepr	50 —	—	50	—
Et à voiles, *le Dauphin*	100 —	—	—	—
Vulkan	300 —	—	—	—
De la Scheksna	250 —	—	—	—
Lebed	100 —	—	—	—
A vape

Cabinet de M. Louis Viau
Chirurgien dentiste
Grande rue des Ecuries, n° 13, maison Weber.
Consultations de 10 à 5 heures. 368

PARIS. Aujourd'hui, que les corsages ont pris une grande notoriété puisqu'on les porte très longs, il serait urgent d'en référer à Mmes de *Vertus sœurs*. Là nous aurons pour nous guider la ceinture *Régente brevetée*, ce corset modèle très-petit, et qui fait de si grands prodiges. La ceinture Régente est parfaite pour toutes les tailles, aussi bien pour la femme mince que pour celle qui a de l'embonpoint. Adressez vos demandes *27, rue de la Chaussée d'Antin*, car la ceinture Régente n'a aucune succursale. O. P. 347

BARONNE DE SPARE.

Spectacles

Du 9 février.

GRAND THÉATRE. — Opéra italien. 4e abon. 19e repr. — La Traviata, opéra en 3 actes. — (8 h.)

THÉATRE MARIE. — Въ пользу Г-жи Леоновой. 2-е д. сц. 3-го и 1-я к. 4-го д. Жизнь за Царя; 1-я к. 3-го д. оп.: Русалка; сц. изъ 2-го д. оперы: Вражья сила; арія изъ 4-го д. оп.: Іоаннъ Лейденскій. — (7 1/2 ч.)

THÉATRE ALEXANDRA. — Лѣсъ, ком. въ 5 д.; Ночное, лѣтняя сцена изъ русскаго быта. — (7 ч.)

THÉATRE MICHEL. — Die Gouvernante, Lustsp. in 1 Akt; Der Pathe des Cardinals, dram. Anecdote in 2 Bildern; Von drüben, Lustsp. in 1 Akt; Im Warte-Salon erster Klasse, Lustsp. in 1 Akt; Vater Gorilla, Burleske mit Gesang in 1 Akt. — (7 Uhr.)

THÉATRE BOUFFE. — « Les Griffes du diable » avec le concours de Mlle Silly; 2e abonnement 4e rep. — (8 h.) 9

THÉATRE BERG. 7 1/2 h. Tous les jours représentation musicale, française et russe. 14

Bulletin météorologique.

DE L'OBSERVATOIRE PHYSIQUE CENTRAL DE ST-PÉTERSBOURG.

Jeudi 8 (20) février.

Lieux.	Baromètre à 0 millim.	Ecart de la val. norm.	Température Celsius.	Ecart de la val. norm	Humidité relative.	Quantité de nuages.	Direction et force du vent
Pétersb.: 9 h. s. hier	759 4	+ 1.3	— 9.2	— 1.0	78	1	O 1
7 h. m. auj.	745 5	—12.5	— 3.0	+ 6.4	87	10	SO 2
1 h. ap.-m.	733 0	—25.2	+ 0.9	+ 7.6	92	10	O 7

Depuis hier 1 h. après-midi — 0,4 millimètres de neige.

Du 7 (19) février.

Nicolaievs	742	— 16	— 27	+ 8	..	7	O[1]
Paris	780	+ 17	— 1	— 5	...	.	O 2[2]
Vienne	761	+ 16	— 1	0	..	10	NO 2
Prague	762	+ 18	— 1	+ 1	...	10	O 2
Cracovie	758	+ 16	— 1	+ 3	..	10	O 2
Trieste	774	+ 14	+ 3	0	....	10	S 0
Rome	773	— 13	+ 1	— 7	..	0?	NO[3]
Lésina	774	+ 15	+ 1	— 6	..	0	NE 4
Constant	772	+ 8	+1?	— 5	..	10	NE 2

[1] Gelée blanche. [2] Brouillard épais. [3] Gelée blanche

Du 8 (20) février.

Uléaborg	731	— 22	— 1	+10	..	10	SE 1[1]
Nicolaïst	734	....	+ 1	.	85	10	O 7[2]
Tamerfor.	731	— 19	+ 1		..	10	O 4
Helsingf.	742	— 15	— 0	+ 9	..	10	O 2
Pétersb.	745	— 12	— 3	+ 6	87	10	SO 2
Réval	742	— 13	+ 2	+ 9	89	10	O 6
Dorpat	744	— 7	+ 1	+10	94	10	SO 7
Windau	757	0	+ 2	+ 8	.	8	SO 5
Vilna	750	+ 1	+ 1	+ 6	94	10	O 4[3]
Varsovie	759	+ 9	— 1	+ 2	94	10	O 5[4]
Kiew	751	6	0	+ 2	98	10	E 1
Odessa	767	+ 10	+ 1	+ 3	92	10	N 2
Nicolaïew.	770	+ 9	— 1	+ 2	97	4	O 1
Sévastopol	766	+ 7	+ 2	+ 1	84	10	E 1
Kharkow	752	..	—11	— 5	85	0	N 1[5]
Moscou	742	— 8	—12	— 3	70	10	O 4[6]
Kazan	737	— 22	— 9	+ 3	71	10	NO 3[7]
Catherinb.	713	— 24	—15	— 1	91	10	SE 1
Orenbourg	729	— 28	?	..	98	10	SO 2[8]
Riga	750	— 8	+ 3	+ 9	100	10	O 3
Stavropol	712	0	— 3	+ 3	98	10	O 6[9]
Novoross	768	+ 7	+ 1	..	96	10	NO 2[10]
Tiflis	727	— 1	+ 6	+ 7	64	7	NO 7
Vladikav	702	0	— 2		96	10	NO 2?
Kertch	767	..	0	....	90	..	NO 1
Irbit	733	..	—15		81	10	O[11]

[1] Matin neige. [2] Hier neige. [3] Pluie [4] Hier pluie. [5] Hier et nuit orage. [6] Hier neige, chasse-neige. [7] Hier neige. [8] Hier et nuit chasse-neige. [9] Chasse-neige, nuit neige, fort orage. [10] Hier grésil. [11] Hier neige.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE.

A la suite d'une dépression barométrique au Nord de la Finlande, les vents forts qui régnaient sur la Baltique ont sauté du Nord-Ouest à l'Ouest et au Sud-Ouest. Le centre de la dépression se trouve près d'Uléaborg, où le baromètre a baissé de 23 millimètres dans les dernières vingt-quatre heures. La dépression à l'Est de la Russie a un peu progressé vers l'Orient. Le baromètre monte au Sud-Est de l'Empire. De forts vents d'Ouest, par un ciel chargé de nuages, règnent aujourd'hui sur toute la Russie d'Europe.

Судебныя объявленія.

Мировой судья житомирскаго судебнаго округа 1 участка, на основаніи 1239 ст. X т. 1 ч. св. зак., вызываетъ наслѣдниковъ умершей 20 апрѣля 1872 г. въ г. Житомирѣ дворянки Ягнѣшки-Павлины Тіодіеръ предъявить, по подсудности, въ установленный 1241 ст. того же тома срокъ, наслѣдственныя права свои на оставшіеся послѣ умершей незавѣщанные денежные капиталы. 1666—1

UNE JEUNE DEMOISELLE RUSSE
sachant la musique et la théorie, désire se placer dans une famille étrangère; elle ne demande pour ses peines que l'entretien nécessaire. Pont Voznessensky, maison n° 26, log. 17. 337

UN ÉTRANGER 352
qui a achevé ses études universitaires à Vienne, s'est beaucoup occupé de l'éducation des enfants et est capable de les instruire dans toutes les branches de l'enseignement moyen, y compris les langues classiques, désire se placer comme gouverneur. S'adres. à M Premern, maison Stenbock-Fermor, n° 52, quai Anglais, légation d'Autriche-Hongrie.

A LOUER
une maison sise à Tsarskoé-Sélo, près des écuries de la Cour, n° 102, à l'année ou pour la saison; meubles, bronzes, écurie, remise, conduits d'eau et bain. A visiter tous les jours de 1 à 4 h. de relevée. Pour les conditions de location s'adresser à la maison et à Pétersbourg au comptoir des constructions du ministère de la Cour Impériale, quai Gagarine. 375

LE MÉMORIAL DIPLOMATIQUE
JOURNAL INTERNATIONAL, POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET FINANCIER
Paraissant le samedi.
Directeur: ÉDOUARD SIMON.

Ce journal, qui vient d'entrer dans sa *dixième année* d'existence, est le seul organe exclusivement consacré aux questions de politique internationale et aux intérêts qui s'y rattachent.

Le *Mémorial Diplomatique* suit, avec une sollicitude particulière, le développement admirable de l'*Empire Russe*, et il publie chaque semaine une correspondance de Saint-Pétersbourg.

Il insère *tous les documents diplomatiques* à mesure qu'ils sont livrés à la publicité — A la fin de l'année des tables analytiques sont envoyées à tous les abonnés, de manière à faciliter les recherches.

Bureaux: 257, rue Saint-Honoré, à Paris.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour Paris: Six mois, 20 fr.; Un an, 40 fr. — Pour la Russie: Six mois, 23 fr.; Un an, 46 fr.

On s'abonne, en Russie, aux bureaux de poste.

L'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MUTUEL
du zemstvo du district de St-Pétersbourg
(*Grande-Sadovaïa, maison Korovine, en face du Gostinnoï-Dvor*).

Paie: Dépôt en compte-courant. . . . . 6 0/0 } par an
Prélève: Pour prêts contre nantissement de valeurs. . . 7 1/2 0/0 } par an
Pour l'escompte des lettres de change. . . . . 9 0/0 } par an
260

RESTAURANT BORREL
Grande-Morskaïa, n° 18, au coin du Kirpitchnoï péréoulok.
Dîner du 9 février, à 1 r. 50 c., de 3 à 7 h.
MENU.
Potage stchi et kacha.
Longe de veau à l'oseille.
Sterlets à l'américaine.
Laitues braisées à l'Espagnole.
Grives rôties.
Salade.
Profitrolles au chocolat.
Café.
ARRIVAGE CHAQUE JOUR D'HUITRES D'OSTENDE A 1 r. 25 c. LA DIZAINE
DEUX FOIS PAR SEMAINE DES PRIMEURS ET FRUITS DE NICE
de même des comestibles, tout ce que Paris a de mieux.
La cave de l'établissement est à même d'offrir aux gourmets les meilleurs vins.
DINERS ET SOUPERS A LA CARTE A TOUTE HEURE.
GRANDS ET PETITS DINERS DE COMMANDE.
Déjeuner chaque jour avec variété de plats. — Provisions toujours fraîches.
Salons et cabinets richement décorés, convenant particulièrement pour soirées, bals et réunions de société. 386

EXPOSITION
digne d'être visitée, amusante et instructive, maison n° 58, perspective Nevsky, au-dessous de l'hôtel Belle-Vue. Chaque soir bonne musique. Grande collection de curiosités. 382

LE MAGASIN DE JOUETS EN GROS ET EN DÉTAIL DE THÉODORE ROLAND
BERLIN, Scharrnstrasse, n° 4,
se recommande pour ses nouveautés, étant spécialement muni des articles de bon débit en Russie. — Service consciencieux et à des prix modiques, mais seulement au comptant. Soigneux emballage. *H. V.* 262

L. LEGRAND
207, Rue Saint-Honoré, Paris
PARFUMS NOUVEAUX
ESS-ORIZA
ADOPTÉS PAR LA FASHION. Ayant obtenu la Médaille de mérite à l'Exposition universelle de Paris 1867
Oriza-Lys. Oriza Bouq' Legrand, Oriza de la Floride, Oriza fleuri, Oriza Derby-Fashion, Oriza de l'Exposition, Oriza mignon, Oriza royal, Oriza suave, Oriza de la Caroline, Oriza souverain, Oriza Ylang-Ylang, Bouquet de Foin fratchement coupé. Lys de la vallée, Miel d'Angleterre, — Bouquet de l'Impératrice. Mousseline de l'Inde, Jockey-Club, Héliotrope du Japon, Parfums de la Cour. Fleurs de France,
Dépôts à Saint-Pétersbourg: chez les principaux Parfumeurs et Coiffeurs de la Russie. 64

AVIS.

Le 24 et le 28 février de l'année courante auront lieu au comptoir des théâtres de St-Pétersbourg l'enchère et la surenchère en vue de l'affermage, pour une durée de cinq années, du droit d'imprimer les affiches de théâtre et les annonces de spectacles publics, etc... Les personnes qui désirent prendre part aux enchères sont invitées à se présenter aux jours ci-dessus indiqués, à une heure de l'après-midi, au comptoir des théâtres, où elles peuvent prendre connaissance tous les jours des conditions de l'affermage. Les aspirants doivent déposer avec leur déclaration: *a.* un nantissement de 18,000 r. au moins en billets des institutions de crédit au cours fixé par le ministère des finances; *b.* un certificat donnant droit à l'entretien d'une typographie, et *c.* un certificat de commerce. Les personnes qui voudraient ne pas participer aux enchères à la criée peuvent envoyer des déclarations sous enveloppe cachetée, qui doivent être déposées au comptoir au plus tard à une heure de l'après-midi, le jour fixé pour la seconde enchère. 370

FIL DE FER LAMINÉ
approprié pour chaînes, clous, vis et ressorts élastiques, livré en qualité supérieure par le
Neuöger Bergwerks u. Hütten-Actien-Verein
à Neuögen, près de Limbourg sur la Lenne, en Westphalie (Allemagne).
Adresser les commandes en allemand ou en français directement à la Société ou *R. M.* à son représentant M. **Ad. F. Wiemann**, à **Berlin.** 304

M. Louis Pœl, notaire, est décédé après une courte maladie, mercredi le 7 février, à 7 h. et demie du soir, à l'âge de 42 ans. Les amis du défunt sont prévenus que le service funèbre aura lieu lundi, 12 février, à 2 h. après-midi, à l'église réformée, Grande rue des Ecuries. 385

ON DEMANDE une première couturière (coupeuse). S'adresser perspective Nevsky, 50, près du pont de Kazan, log. B. 357

LEÇONS de littérature française données par une Parisienne pourvue d'un diplôme de premier ordre. S'adresser au bureau du journal, librairie Mellier, sous les initiales B. A. 271

A LOUER un appartement de 4 à 5 pièces confortablement meublées, au mois. Pont de Police, m Bachmakow, log. n° 28. 339

ACHAT ET VENTE
de diamants, pierres de couleurs, perles fines; objets anciens, meubles, bronzes, pendules, porcelaine, vases, groupes, statuettes, tabatières, émaux, miniatures, éventails, argenterie, points d'Alençon, toutes sortes de dentelles anciennes et modernes, cachemires turcs et différents objets de valeur. — Petite Morskaïa, maison Fédorow, n° 11, magasin de Mme Iakobson. 4012

A VENDRE
pour cause de départ une paire de beaux chevaux noirs de voiture, âgés de six ans et provenant de haras renommés. — S'adresser à M. Rossi, maître d'hôtel de l'ambassade de Turquie, 16, quai de la cour, avant-midi. 356

A VENDRE
pour cause de départ, un pianino d'Erard, une machine à coudre et plusieurs tapis. Fourschtatskaïa, maison n° 3; s'adresser au suisse. 332

CIRQUE HINNÉ
PLACE MICHEL.
Aujourd'hui vendredi 9 février
GRANDE REPRÉSENTATION
On commencera à 7 heures 1/2.
Prix des places comme à l'ordinaire. 7
Demain samedi 10 février au bénéfice de M. Tabor grande représentation gala, avec le concours de tous les artistes.
Le directeur Ch. Hinné.

FABRIQUE
privilégiée américaine de biscuits à la vapeur de
HENRI D. MOORE ET Cie.
Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de l'honoré public que nous envoyons tous les jours, pour être mis en vente dans nos magasins:
1° *Place de l'Amirauté*, n° 8;
2° *Grande Sadovaïa*, en face le jardin Youssoupow, n° 47, magasin n° 13,
des biscuits frais des espèces suivantes: de la ville, de la capitale, à lacrême, pick-nack, à l'arrow-root, au gingembre, Albert Eugénie, fency-pick-nack, pique-nique, variétés, aux amandes, dessert au citron, biscuit au citron, biscuit royal, biscuit des dames et autres pâtisseries pour le thé. Les biscuits ci-dessus nommés se vendent en boîtes et à la livre et ont sur les biscuits anglais l'avantage de se vendre frais, tandis que ceux-ci ont quelquefois de 2 à 4 mois de fabrication.
Nous recommandons aussi le fameux *Cake de Gênes* qui est fait avec les meilleurs fruits. Nous accordons un rabais considérable sur notre prix-courant à MM. les marchands de biscuits. 3554

AVIS

L'administration de l'Hôtel impérial des Monnaies à St-Pétersbourg considère comme son devoir d'annoncer à tous les propriétaires des exploitations d'or russe, ainsi qu'à tous les possesseurs de quittances pour la réception des pièces d'or dudit Hôtel, que, conformément à l'autorisation, accordée par S. Exc. le ministre des finances, le paiement des quittances en or, à partir du 8 février 1873, devra être effectué, non à l'Hôtel des Monnaies, mais à la Banque de l'Etat, aux jours préalablement fixés à cet effet. En conséquence de cet arrangement, tous les porteurs de ces quittances sont priés de les présenter à l'Hôtel des Monnaies deux jours, ou du moins un jour avant l'expiration du terme, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, afin de soumettre les quittances, ainsi que leurs endossements, à une révision préliminaire. 360

LA BANQUE FONCIÈRE DE YAROSLAW-KOSTROMA

Fait des avances: 1° sur hypothèque de terres situées dans les gouvernements de Yaroslaw, Kostroma, Vladimir, Vologda et Viatka; 2° sur hypothèque de biens immeubles sis dans les villes de: Yaroslaw, Rostow, Rybinsk, Ouglitch, Kostroma, Vladimir, Viatka, Sarapoul et autres villes, au gré du conseil d'administration.

Les personnes auxquelles sont faites des avances ne s'engagent à aucune garantie mutuelle, et n'ont aucune responsabilité quant à l'administration des affaires de la Banque.

Les avances sont faites dans la proportion de 60 0/0 de la valeur d'estimation des biens.

L'estimation des biens fonciers est normale et spéciale. Les personnes ayant reçu une avance d'après l'estimation normale peuvent en recevoir une autre — supplémentaire, d'après l'estimation spéciale.

Les immeubles des villes sont estimés d'après leur valeur matérielle et leur rapport.

Les avances se font sur des biens dont la valeur atteint au moins la somme de 500 r.

Les avances se font à terme: *a.* sur hypothèque de terres pour 43 1/2 années; *b.* sur hypothèque d'immeubles dans les villes pour 18 ans et 7 mois.

Les personnes auxquelles sont faites des avances paient chaque six mois sur le prix normal des lettres de gage qui leur sont délivrées comme avance: *a.* pour 43 1/2 années et 18 ans 7 mois 3 0/0 d'intérêts, 1/2 0/0 pour la formation du capital de réserve de la Banque, le dividende des actionnaires et les dépenses d'administration; *b.* 3/4 0/0 pour l'amortiissement des avances délivrées pour 43 1/2 années et 1 1/2 0/0 pour l'amortissement des avances délivrées pour 18 ans et 7 mois. Ces paiements doivent être faits d'avance pour chaque demi-année, au plus tard le 30 juin et le 31 décembre.

La Banque fait des avances:

1° En lettres de gage. Dans ce cas, elle se charge de la vente des lettres de gage au cours existant avec une commission de 1/4 0/0.

2° En argent comptant au lieu de lettres de gage:

On prélève 1/2 0/0 pour couvrir les frais d'estimation et ceux de fabrication des lettres de gage.

L'emprunteur peut rembourser sa dette avant l'expiration du terme en versant des lettres de gage ou de l'argent comptant. Dans le premier cas la Banque accepte les lettres de gage à leur valeur normale et dans le second la Banque prélève outre la somme du capital des intérêts jusqu'au tirage le plus rapproché, jour auquel les lettres de gage de la dette doivent être anéanties.

Un nouvel engagement des biens avec renouvellement de l'avance n'est autorisé qu'après l'amortissement de la cinquième partie de la dette qui le grève. En engageant un bien, on a la faculté d'amortir les dettes particulières, ainsi que les dettes aux institutions de crédit de l'Etat. La Banque entre en pourparlers avec le ministère des finances au sujet du transfert des dernières.

Les prix des terres sont indiqués par district dans le livret d'informations. Ce dernier forme un recueil des règlements auxquels doivent se conformer à l'avance les emprunteurs à long terme et à courte échéance. Les avances à courte échéance se font pour un terme de un à trois ans payant un intérêt de 9 0/0.

Les prix normaux de la déciatine de terre ont été divisés par l'assemblée générale en deux catégories. Font partie de la première — les prés fertilisés par les débordements d'une rivière et de la seconde — les terres d'habitation, de labour et les prés ordinaires.

La forme des déclarations et des listes d'estimation, d'après lesquelles on procède à l'estimation des biens, sont envoyées gratis par l'administation de la Banque, ou bien on peut se les procurer chez les agents dont les noms suivent plus bas.

Les personnes qui désirent recevoir des avances s'adressent au conseil d'administration de la Banque à Yaroslaw ou à ses agents, à leur lieu de résidence.

La Banque est ouverte tous les jours, de 10 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, les dimanches et jours de fête exceptés.

Agents de la Banque:

A Yaroslaw	MM. *M. A. Kostrochow.*
Kostroma	*M. A. Syromiatnikow.*
Vladimir	*A. P. Philarétow.*
Rybinsk	*N. A. Glovatski.*
Youriew-Polsk	*V. K. Kourdéïew.*
Alexandrow	*N. P. Yakovlew.* 371

GRANDE SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER RUSSES.

LIGNE DE ST-PÉTERSBOURG-VARSOVIE.

La direction porte à la connaissance publique, conformément au § 143, que les objets non réclamés par leurs propriétaires énumérés dans la liste ci-dessous sont en souffrance dans le magasin de la gare de St-Pétersbourg. Les personnes à qui appartiennent lesdites marchandises sont invitées à se présenter tous les jours, les dimanches et jours de fête exceptés, au bureau des réclamations, munies des preuves incontestables de leur droit de propriété. Après un délai de six mois, à partir de la dernière publication du présent avis, les marchandises non réclamées seront vendues aux enchères, conformément aux §§ 151 et 153 du règlement de transport. Les bureaux sont ouverts depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 h. de l'après-midi. 351

Liste des marchandises non réclamées. N° IX.

Date de l'expédition.	Numéros d'entrée.	Stations de départ.	Stations de destination.	Expéditeur.	Destinataire.	Nombre des colis.	Désignation de la marchandise.	Poids.
12 sept. 1872	26865	Varsovie	St-Pétersbourg	Kleinermann	Baham	1	March. manufacturées	2[10]
19	27646	»	»	Ukonnikow	Gourski	2	Objets de ménage	10[00]
30	1939	Pskow	»	Mikhaïlow	A. Karlow	1	Châle	0[00 1/2]
13	4707	St-Pétersbourg	Pskow	Martynow	Dervine	1	Papiers peints	2[30]
25	5055	»	»	Kirpitchow	»	2	Huile de chènevis	38[20]
21	4302	»	Dunabourg	Laniduson	Yousounsohn	1	Cirage	4[06]
20	4031	»	»	Person	Vler	1	Thé	3[10]
19	3793	»	»	F. Yégorow	S. Roubanenko	1	Cuirs	7[10]
16	27322	Varsovie	Kovno	Dobychinski	Biéliavski	1	Meubles	1[10]
8	9940	»	»	A. Rodkiévitch	Ourbanovitch	1	Instruments agricoles	0[05]
3 août	19229	St-Pétersbourg	Varsovie	Maksimow	Limerberg	2	Cuirs	7[15]
17	21736	»	»	Gavrilow	Friedmann	2	March. manufacturées	12[25]
30 juillet	18367	»	»	Société man. Schlüs.	Spokoïni	1	» »	4[05]
25 septembre	9995	Kovno	Pskow	Mozéson	Aroustamm	1	Bijouterie	4[14]
18	527/539	Moscou	Kovno	Epstein	Karinski	1	March. manufacturées	3[20]
25	28221	Varsovie	»	B. Kleinermann	Fine	1	» »	4[12]
27	3683	Grodno	»	Goldberg	au porteur	1	Draps	1[33]
20	4010	St-Pétersbourg	»	J. S. Séménow	Rolnik	2	March. manufacturées	7[15]
20	4006	»	»	»	Fine	1	» »	3[27]
20	4008	»	»	»	»	1	» »	3[32]
4 octobre	8981	Wierzbolovo	St-Pétersbourg	V. Giess	M. Barbet Roté	1	Livres imprimés	2[35]
23 septembre	4732	St-Pétersbourg	Dunabourg	J. S. Séménow	Manasiévitch	2	March. manufacturées	10[00]
7 octobre	470	Malkine	Biélostok	Kachella	Rob	4	Tonneaux vides	2[20]
10 août	20448	St-Pétersbourg	Grodno	N. Brousnitzine	Dlougas	4	Cuirs	3[12]
29 mars	5191	Vilna	»	Moutchounski	G. Bouhard	1	Papiers	3[10]
18	14230	St-Pétersbourg	»	F. Yégorow	Lei b	1	Cuirs	3[25]
28 juillet	7505	Kovno	»	Pétrovski	Kourau	7	Fonte brute	4[25]
17 juin	1633/1625	Moscou	»	Schabat	au porteur	6	Bijouterie	21[30]
30 mai	813	Schavli	»	E. Gourvitch	S. Gourvitch	2	Buffleteries de soldat	24[00]
16 septembre	3364	St-Pétersbourg	Vilna	Frères Eliséïew	S. Rabinovitch	2	Vins	8[20]
21	4365	»	»	V. Maksimow	Bourdousse	1	Morceaux de cuir	8[12]
27	5250	»	»	Valkow	Barel	1	Toile russe	4[28]
27	5382	»	»	Rastériaïew.	Makerson	2	Plomb de chasse	7[06]
26	10049	Kovno	»	Posvianski	Frivlas	1	Bijouterie	2[25]
27	5518	St-Pétersbourg	»	Kormilitsyne	Biélome	1	Flanelle	2[00]
13	2762	»	»	Maksimow	Kagane	1	Cuirs	3[35]
3 octobre	6553	»	Kovno	Kormilitsyne	J. Fine	1	Flanelle	3[16]
2	28953	Varsovie	»	Scherchevski	Güntzbourg	3	Galoches	4[25]
12 septembre	2519	St-Pétersbourg	»	E. S. Yégorow	Volpé	1	Bijouterie	3[00]
16	3421	»	»	»	Kantor	1	»	9[05]
28	5741	»	»	»	Kaplon	1	»	2[36]
16	3414	»	»	»	Yappo	1	»	4[10]

Imprimerie TRENKÉ & FUSNOT (*Journal de St-Pétersbourg*) Maximilianovsky péréoulok, maison Dussaux, n° 15.

L'éditeur rédacteur responsable, ANT. E. HORN.

Ayuntamiento de Madrid